Juillet/Août 2013 - N° 16-17

INVESTIR AU CAMEROUN

GRANDS CHANTIERS
AGRICULTURE
ENERGIE
MINES
INDUSTRIE
SERVICES
FINANCE

UNE TERRE D'OPPORTUNITÉS

20 pages de conseils et d'informations pour investir au Cameroun

P 27

P 8

L'union sacrée contre la piraterie

P 28

Créer sa société camerounaise en 72 heures

P 21

Bientôt 2000 premiers emplois directs à Kribi

IL Y A DU SERVICE DANS L'AIR

La valeur n'attend pas le nombre des années. 2 ans au compteur, un personnel hautement qualifié, des appareils régulièrement révisés, des valeurs , une vision, un sourire, l'étoile du Cameroun est bel et bien lancée sur sa trajectoire. Voyagez sereins, voyagez Camair-co.

Une nation, une compagnie, une étoile. Camair-co.

Camair-Co

L'étoile du Cameroun

www.camair-co.cm

Yasmine Bahri-Domon, directrice de la publication

Juillet-août

Au Cameroun, c'est l'heure de l'alternance entre la chaleur et la fraîcheur, de la querelle naturelle entre la saison sèche et la petite saison des pluies. Rares sont les travailleurs qui partent en vacances aux mois de juillet-août. Seuls les élèves et les étudiants sont au repos. Les vacances scolaires permettent à certains de rentrer dans leur village natal pour visiter la famille et participer aux récoltes et autres travaux champêtres.

Pendant ce temps, pour la majorité des travailleurs qui vivent en Europe, cet intervalle mensuel correspond souvent à la période du break attendu toute l'année, des vacances, du repos, de la famille, des enfants, de la fête, des mariages, et quelquefois des voyages…

Juillet-août est aussi l'instant de la réflexion, un bilan à mi-parcours, avant le grand bilan de décembre, accompagné des traditionnelles résolutions de la rentrée scolaire ou de la reprise du travail.

Mais pour certains, juillet-août n'arrête pas l'activité et les grands chantiers se poursuivent. Chers travailleurs, ce numéro vous est dédié…

Juillet et août s'assemblent et se ressemblent : c'est le moment opportun d'imaginer de nouvelles perspectives. Le guide de l'investissement que vous découvrirez en page 27 vous apportera peut-être de nouvelles idées qui vous amèneront à entreprendre au Cameroun.

Alors, bon travail pour les uns, bonnes vacances pour les autres, et bonne lecture à tout le monde. Dès la rentrée, une terre d'opportunités vous attend.

INVESTIR AU CAMEROUN

Editeur
Mediamania Sàrl
6, rue du Léman
1201Genève - Suisse
Directrice de la publication
Yasmine BAHRI-DOMON
Rédaction
Beaugas-Orain DJOYUM, Ayissi LE BEAU, Mamadou CISSÉ, Muriel EDJO, Brice R. MBODIAM, Dominique FLAUX.
www.agenceecofin.com

Opérateur
Médiamania Sàrl
www.mediamania.pro
Maquette : Jérémie FLAUX,
Réalisation web : Christian ZANARDI,
Corrections : Xavier MICHEL
Régie publicitaire
Mediamania Sarl, Genève
Benjamin FLAUX
Tél +41 78 699 13 72
benjamin.flaux@mediamania.pro

Au Cameroun
regiepubcameroun@mediamania.pro
Tél +237 99 41 60 15
Impression
Rotimpres, Aiguaviva, Espagne
Distribution Cameroun
Albert MASSIMB
almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 94 66 94 59 ou 00 237 77 75 13 98

Gratuit – Ne peut être vendu

AU SOMMAIRE

06 • CASTING

08 • « *Nous ne laisserons pas ces pirates sévir dans nos eaux !* »

14 • Jean-Marc Anga : « *De nos jours, la certification du cacao s'impose à tout le monde* »

16 • 32 000 producteurs de cacao déjà formés par la coopération allemande

17 • L'UCCAO recherche 46,3 milliards FCFA pour accroître sa production de cacao et de café

17 • Le projet d'agropole maïs de Mbandjock produira bientôt 9700 tonnes par an

18 • Un nouveau directeur général aux commandes de la Socapalm et de la Safacam

18 • La ville de Bafoussam produira 7000 porcs par an à compter de cette année 2013

19 • Les Plantations du Haut Penja désormais certifiées commerce équitable

19 • Un projet de production et de transformation de 16 000 tonnes de soja

20 • Le Cameroun se relie à ses voisins

21 • Le premier navire du complexe industrialo-portuaire de Kribi annoncé pour juin 2014

22 • AES-Sonel primée aux Etats-Unis

23 • Bientôt un pipeline entre Limbe, Bafoussam et Bamenda pour le transport des produits pétroliers

23 • Basile Atangana Kouna annonce la création d'une nouvelle société de transport de l'électricité

23 • Un résultat net positif de plus de 2 milliards FCFA pour la SCDP en 2012

24 • Les premiers sacs de ciment de Dangote annoncés pour janvier 2014

24 • L'Etat camerounais relance le projet de cimenterie de Limbé

25 • Le montage des véhicules au Cameroun évalué par des investisseurs chinois

25 • Un nouveau directeur général adjoint à la Camair-Co

25 • Vachette s'installe au Cameroun pour mieux promouvoir ses activités

LE GUIDE DE L'INVESTISSEUR

28 • Créer sa société en 72h, c'est possible au Cameroun

30 • Régime foncier : le bail emphytéotique et les concessions au secours des investisseurs

32 • « *C'est l'application des mesures qui manque le plus* »

32 • Le Cameroun, 15ème pays le plus attractif d'Afrique selon Global Rating Services

33 • Code minier : une mine d'or pour les investisseurs

36 • Exploitation minière artisanale : le domaine réservé des nationaux

38 • Exploitation pétrolière : les bonnes affaires du contrat de partage de production

41 • Cameroun, un sous-sol pétrolifère

42 • Electricité : opportunités d'investissements après la fin annoncée du monopole d'AES-Sonel

44 • Téléphonie mobile : les lignes sont toujours ouvertes

46 • « *Le climat des affaires demeure préoccupant au Cameroun* »

47 • Secteur gazier : les importations mettent les pleins gaz

50 • « *C'est le moment pour la BEAC de soutenir l'économie en zone Cemac* »

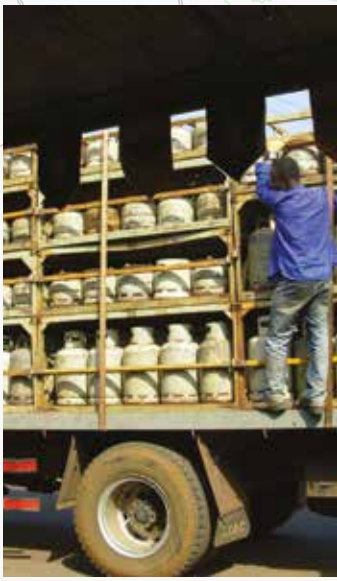

CASTING

MARCEL NIAT NJIFENJI

Le premier Sénat camerounais a élu son président en la personne de Marcel Niat Njifenji, candidat du RDPC, le parti au pouvoir. L'annonce a été faite par Peter Mafany Musongue, le président du groupe parlementaire du RDPC au Sénat. Marcel Niat Njifenji a recueilli 86 voix sur 100. Les 14 sénateurs du Social Democratic Front (SDF), le principal parti de l'opposition, ayant effectué un vote blanc. « *Je suis sur le coup de l'émotion. Une émotion très grande que je n'arrive pas à mesurer. Je sens mes ailes pousser de savoir que je suis le premier président du Sénat du Cameroun* », a-t-il confié à la presse. Aux députés, il leur a demandé leur collaboration. « *La tâche s'annonce difficile, j'espère pouvoir compter sur votre disponibilité* », a-t-il déclaré dans son premier discours adressé au Parlement. L'heureux élu sera secondé par le premier vice-président élu, le lamido de Rey Bouba Aboubakary Abdoulaye, lui aussi sénateur nommé par le président Paul Biya, comme Marcel Niat Njifenji

NAVY PILLAY

Le haut-commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme, Navy Pillay, s'est dite préoccupée par les « *procédures judiciaires lentes et longues qui pénalisent de nombreux détenus, coupables ou innocents, dans les prisons camerounaises* », lors de ses échanges, lundi 1er juillet 2013 à Yaoundé, avec le ministre camerounais de la Justice, des magistrats et des juges. L'une des conséquences de ces ajournements, explique Navy Pillay au journal Mutations, « *réside dans le fait qu'il y a surpeuplement des prisons, et les conditions de détention deviennent désastreuses, avec environ 60% de détenus en attente de jugement, et certains passent deux à trois ans sans passer devant la barre* ». D'après elle, pour régler ce problème qui « *freine l'avancée des Droits de l'homme au Cameroun* », une coopération plus étroite entre les magistrats et la Commission nationale des Droits de l'homme et des libertés serait salutaire.

MICHAEL NDOPING

Le directeur général de l'Office national du cacao et du café (ONCC), Michael Ndoping, a déclaré lundi 24 juin, à l'ouverture d'un atelier international sur la certification du cacao à Douala, que le Cameroun a déjà exporté 2000 tonnes de cacao certifié sur une production annuelle qui, cette année, devrait atteindre 230 000 tonnes. « *La certification représente un enjeu indéniable dans toute la filière cacaoyère, de la production à la transformation, en passant par la commercialisation* », a-t-il affirmé.
L'ONCC a également évoqué des incitations fiscales que l'Etat a prévues pour ceux des industriels qui s'engagent à produire des engrais pour le secteur agricole, la finalité étant la production d'un cacao de qualité.

CAVAYE YÉGUIÉ DJIBRIL

A l'ouverture de la session de juin, le président de l'Assemblée nationale, Cavaye Yéguié Djibril, a, dans son discours bilan, déploré les promesses non tenues d'AES Sonel et de Camwater en matière de fourniture en électricité et en eau. « *Malgré les efforts des pouvoirs publics et les assurances maintes fois données par leurs dirigeants, le tissu industriel national, les Camerounais et Camerounaises continuent de souffrir des affres des coupures intempestives et souvent prolongées de la fourniture en eau et en électricité* », a martelé Cavaye Yéguié Djibril, député RDPC du Mayo-Sava, dans la partie septentrionale du Cameroun. Pour lui, les dirigeants d'AES Sonel et de Camwater « *doivent êtres moins des moulins à parole* ».

JOSEPH OTTO WILSON

Le président de la République, Paul Biya, a nommé le 1er juillet 2013 par décret le gouverneur de la région du Nord, Joseph Otto Wilson, président du conseil d'administration de la Société de développement du coton (Sodecoton), a appris l'agence Ecofin. Joseph Otto Wilson remplace à ce poste Gambo Haman, ancien gouverneur de la région du Nord, qui avait été nommé PCA de la Sodecoton par décret de Paul Biya le 8 octobre 2010. L'actuel patron de la région du Nord va ainsi travailler avec Abdou Namba, l'actuel DG de la Sodecoton, qu'il a d'ailleurs installé officiellement le 28 juin 2013 à Garoua.

JOHN NEGROPONTE

Le secrétaire général de la présidence de la République camerounaise, Ferdinang Ngoh Ngoh, a reçu en audience mardi 2 juillet 2013 l'ancien secrétaire d'Etat adjoint américain, John Negroponte, pour parler affaires. Concrètement, les Américains se disent intéressés par le développement des infrastructures, et surtout par le secteur minier qui, selon John Negroponte, « *gagnerait à être davantage exploité au service du développement du pays et du bien-être des populations* ». Nommé secrétaire d'Etat adjoint en 2007 par le président George W. Bush, John Negroponte a été ambassadeur des Etats-Unis à l'Onu, en Irak, au Mexique, au Honduras et au Nicaragua.

« Nous ne laisserons pas ces pirates sévir dans nos eaux ! »

Fin juin, le président camerounais Paul Biya a invité, à Yaoundé, les chefs d'Etat de la Cédéao et de la CEEAC à barrer la route aux pirates qui sévissent dans le golfe de Guinée.

« *Nous ne laisserons pas ces pirates sévir dans nos eaux, en faire un lieu de non-droit où le personnel naviguant serait en danger. Ne point réagir serait accepter qu'un jour, il n'y ait plus de circulation sur nos mers et nos océans. Nous devons prendre nos responsabilités pour que l'Afrique, en général, et le golfe de Guinée, en particulier, ne soient plus jamais meurtris par les actes criminels des pirates* », a exhorté Paul Biya à ses pairs le 24 juin dernier à Yaoundé en marge du premier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC, de la Cédéao et de la Commission du golfe de Guinée (CGG) sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée. Parmi les chefs d'Etat africains présents, on a noté Goodluck Jonathan (Nigeria), Thomas Yayi Boni (Bénin), Mamadou Issoufou (Niger), Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire), Pinto Da Costa (São Tomé-et-Principe), Teodoro Obiang Nguema (Guinée équatoriale), Blaise Compaoré (Burkina Faso), Denis Sassou Nguesso (Congo Brazza), Ali Bongo (Gabon), Faure Gnassingbé (Togo) et Idriss Déby Itno (Tchad). La vice-présidente de la Gambie, Isatou Njie Saidou, était également présente.

DÉGAGER DES SOLUTIONS INNOVANTES

Le président camerounais a préconisé une approche collective pour éradiquer la piraterie dans le golfe de Guinée. Pour Paul Biya, l'approche collective du problème est impérieuse pour « éviter que le mal, une fois combattu au niveau d'un pays ou d'une des zones du golfe de Guinée, ne se régénère ailleurs ». Il a ainsi insisté sur la nécessité de considérer le phénomène de la piraterie dans sa globalité. « *De la sorte, nous pourrions dégager des solutions innovantes, adaptées au contexte et prenant en compte l'évolution de ce défi pour les Etats de la région et pour la communauté internationale.* » Pour le président de la République du Cameroun, il est dès lors essentiel de développer « *une réponse centrée à la fois sur la sécurité, la gouvernance et le développement* ». Il a ainsi engagé ses pairs africains à une obligation de résultats. « *Nous avons une obligation de réussite, car la mer sera dans un futur proche le nouvel espace de l'industrialisation après l'occupation de la terre.* »

Paul Biya : « *Nous avons une obligation de réussite, car la mer sera dans un futur proche le nouvel espace de l'industrialisation après l'occupation de la terre.* »

Idriss Déby : « *Nous ne pouvons réussir qu'en mettant ensemble nos moyens limités et en les coordonnant au mieux. Saluons les efforts de la Commission de l'Union africaine dans ce sens pour l'encourager à continuer.* »

IDRISS DÉBY A PLAIDÉ POUR UNE FORCE D'INTERVENTION RAPIDE

A cette occasion, le président tchadien, en sa qualité également de président de la CEEAC, a invité ses pairs à mettre en place rapidement une Force d'intervention rapide recommandée par l'Union africaine : « *Face à ce problème qui transcende*

UNE INSÉCURITÉ CROISSANTE

Selon les statistiques du Bureau maritime international (BMI), sur les 102 attaques recensées dans le monde durant le premier trimestre 2012, plus de la moitié ont eu lieu sur les côtes africaines. Toujours selon le BMI, 34 attaques ont été signalées dans le golfe de Guinée entre janvier et septembre 2012, contre 30 en 2011. D'autres statistiques font état de ce que 19 actes de piraterie ont été enregistrés pour le seul dernier trimestre de 2012. Les pertes financières des États riverains du golfe de Guinée sont importantes dans la mesure où l'Onu les évalue à deux milliards de dollars par an. Selon International Crisis Group, les découvertes récentes de gisements *offshores* d'hydrocarbures ont accru l'intérêt géostratégique du golfe de Guinée. « *Après avoir longtemps négligé leur domaine maritime, les Etats riverains sont désormais conscients de leur défaillance. Au plan international, le regain d'intérêt des puissances occidentales s'accompagne maintenant de celui des nations émergentes. Dans ce contexte, la montée de la criminalité maritime suscite l'inquiétude collective dans une région où, pendant des décennies, les problèmes de souveraineté et de contrôle territorial ne se sont posés que sur la terre ferme* », explique International Crisis Group dans son rapport Afrique publié en décembre 2012. Parmi ces Etats intéressés par cette zone, on peut citer les Etats-Unis, les Etats occidentaux (France, Grande-Bretagne, Belgique, Espagne), orientaux (Chine, Japon, Inde, Israël) ou encore le Brésil.

Le golfe de Guinée est constitué de nombreux pays dont la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigeria, le Cameroun, la Guinée équatoriale, São Tomé-et-Principe, le Gabon, le Congo-Brazzaville, la République démocratique du Congo et l'Angola. D'après les chefs d'Etat qui ont pris par au sommet sur la sécurité tenu à Yaoundé les 24 et 25 juin 2013, le golfe de Guinée regorge de près de 70% de la production pétrolière du continent africain. « *La réserve d'hydrocarbures représente près de 24 milliards de barils, soit environ 5% des réserves du monde* », soutiennent certains experts rencontrés par rencontrés par le *Quotidien de l'économie*. Selon le même journal, il est prévu qu'à l'horizon 2015, environ 25% des besoins pétroliers américains seront satisfaits par le marché africain.

les frontières, le dernier sommet de l'Union africaine a pris la décision salutaire de créer une Force d'intervention rapide. C'est le lieu de lancer un appel à la mise en place de cette force avec les pays qui sont disposés et disponibles. La récente expérience du Mali nous montre que nous ne devons pas attendre. Une telle force peut avoir sa composante de sécurité maritime. Nous ne pouvons réussir qu'en mettant ensemble nos moyens limités et en les coordonnant au mieux. Saluons les efforts de la Commission de l'Union africaine dans ce sens pour l'encourager à continuer (…). » Pour le président tchadien, « *l'Afrique est aujourd'hui menacée par le terrorisme national. La paix et la sécurité, préalables au développement économique, sont mises en cause par des ennemis sournois et des trafiquants internationaux bien organisées.* »

UN CENTRE DE COORDINATION IMPLANTÉ AU CAMEROUN

Le Cameroun va abriter le tout premier Centre interrégional de coor-

UNE BASE JURIDIQUE SOLIDE

Le Code de conduite des Etats du golfe de Guinée relatif à la prévention et la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre a été approuvé par les douze chefs d'Etat. Ce code de conduite s'applique « *dans les cas d'actes criminels transnationaux organisés dans le domaine maritime, d'actes de terrorisme maritime, d'actes de pêche INN et d'autres activités illégales commises en mer, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest* ». Selon l'article 2 de ce code, en fonction des ressources dont ils disposent et conformément aux priorités en la matière, à leurs lois et réglementations respectives et aux règles applicables du droit international, les signataires entendent coopérer pour réprimer les actes criminels transnationaux organisés dans le domaine maritime, les actes de terrorisme maritime, les actes de pêche INN et d'autres activités illégales commises en mer. Ceci « *afin : de mettre en commun et de notifier les renseignements pertinents ; d'interdire les navires et/ou aéronefs soupçonnés de commettre des actes criminels transnationaux organisés dans le domaine maritime, des actes de terrorisme maritime, des actes de pêche INN et d'autres activités illégales commises en mer ; de veiller à ce que les personnes qui commettent ou tentent de commettre des actes criminels transnationaux organisés dans le domaine maritime, des actes de terrorisme maritime, des actes de pêche INN et d'autres activités illégales commises en mer soient appréhendés et traduites en justice ; et enfin de simplifier la prise en charge, le traitement et le rapatriement des gens en mer, des pêcheurs, des autres membres du personnel de bord et des passagers faisant l'objet d'actes criminels transnationaux organisés dans le domaine maritime, d'actes de terrorisme maritime, d'actes de pêche INN et d'autres activités illégales commises en mer, en particulier de ceux qui ont subi des actes de violence* ».

Chaque signataire s'engage donc, tel que le stipule l'article 6, à coopérer dans toute la mesure du possible « *pour arrêter les personnes qui ont commis des actes de piraterie ou que l'on soupçonne raisonnablement d'en avoir commis, mener des enquêtes à leur sujet et les traduire en justice ; saisir les navires et/ou aéronefs pirates et les biens qui se trouvent à leur bord, et enfin secourir les navires, les personnes et les biens qui font l'objet d'actes de piraterie* ». Ce même article 6 indique que tout Etat signataire peut saisir un navire pirate au-delà de la limite extérieure de la mer territoriale d'un Etat et appréhender les personnes et saisir les biens se trouvant à bord. Mais la répression des

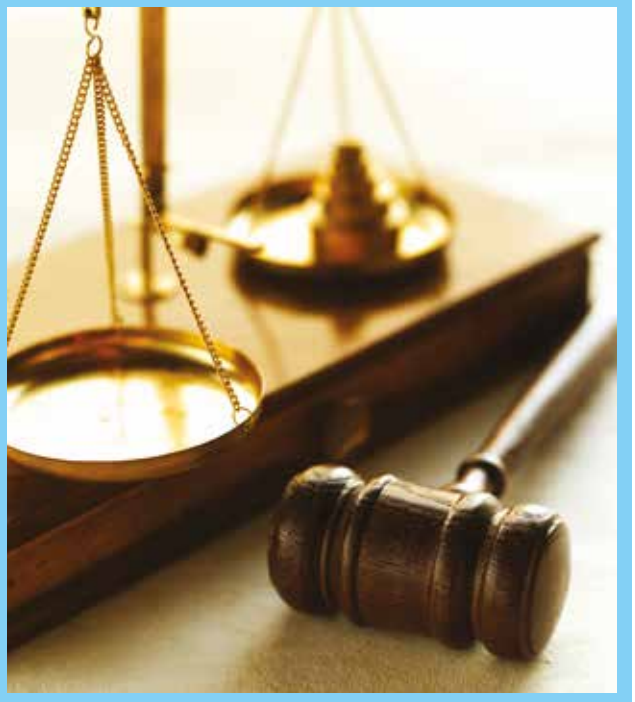

différents actes criminels transnationaux organisés dans le domaine maritime d'un signataire relèvera de la responsabilité et sera soumise à l'autorité souveraine dudit signataire, précise l'alinéa 4 de l'article 2 de ce code de conduite.

Pour Kadré Désiré Ouédraogo, le président de la Commission de la Cédéao, l'approbation de ce code est un acte majeur dans la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée. « *Ce code de conduite constitue la base juridique de la coopération des Etats. Il définit les modalités d'intervention, le partage des responsabilités, et d'une manière générale l'organisation de la lutte contre ce phénomène. Pour nous, c'est une grande étape dans la lutte contre l'insécurité maritime* », a–t-il confié à l'agence Ecofin. D'après lui, « *il y avait la volonté des chefs d'Etat de coordonner leurs efforts pour apporter une réponse efficace à ce problème de l'insécurité maritime. C'est une première dans la mesure où les chefs d'Etat des deux régions se rencontrent pour examiner ce problème du golfe de Guinée. Cette rencontre a abouti à des décisions que je considère comme historiques* », a-t-il commenté.

dination pour la mise en commun des moyens contre les actes de piraterie dans le golfe de Guinée. C'est l'une des principales décisions de ce sommet des chefs d'Etat et de gouvernement : « *C'est l'occasion pour moi d'accueillir avec joie la création du Centre interrégional de coordination pour la mise en commun de nos moyens. Notre souhait est que ce centre soit capable de concevoir des concepts nouveaux, des concepts en avance afin que nous ne soyons plus jamais surpris par l'ingéniosité des pirates ou des preneurs d'otages* », s'est réjouit le président camerounais Paul Biya dans son discours de clôture du sommet.

D'après le colonel Didier Badjeck, le responsable de la division de la communication de l'armée camerounaise, le Cameroun, fort de l'exemple du Bataillon d'intervention rapide (BIR), peut diriger cette force. « *Il y a au Cameroun toute l'expertise pour pouvoir diriger cette force. Maintenant, il y aura beaucoup de choses à faire au niveau de la formation. Le Cameroun ne va pas se démembrer de ses ressources humaines. Il faut que l'investissement soit fait par tous. Il y a un problème de mise à contribution des ressources*

humaines, des ressources financières et des ressources matérielles. Il faudrait qu'il y ait des normes en fonction des PIB de chaque pays, parce qu'on ne va pas demander aux pays pauvres de contribuer autant qu'un pays riche. Tous ces mécanismes sont à régler par les experts », a-t-il confié à l'agence Ecofin.

Les douze chefs d'Etat présents à cette rencontre ont également adopté une stratégie régionale commune sur la sécurité maritime, ainsi que les instruments pour sa mise en œuvre. Ils ont aussi signé la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest sur la sûreté et la sécurité dans leur espace maritime commun. Egalement signé lors de ce forum, un mémorandum d'entente entre la CEEAC, la Cédéao et la CGG, et enfin un Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre.

« Il faudrait qu'il y ait des normes en fonction des PIB de chaque pays, parce qu'on ne va pas demander aux pays pauvres de contribuer autant qu'un pays riche. Tous ces mécanismes sont à régler par les experts. »

AGRICULTURE

Jean-Marc Anga : « *De nos jours, la certification du cacao s'impose à tout le monde* »

Jean-Marc Anga, reçu par le chef de l'Etat ivoirien Alassane Ouattara.

A l'occasion de son passage à Douala, le directeur exécutif de l'Organisation internationale du cacao (ICCO) explique à l'Agence Ecofin le processus engagé pour parvenir à la certification du cacao.

***Agence Ecofin* : Au terme de l'Atelier international sur la certification du cacao, qui s'est achevé le 27 juin dernier à Douala, peut-on dire que les producteurs ont accepté de certifier leur cacao ?**

Jean-Marc Anga : Il ne s'agissait pas pour les producteurs d'être d'accord de certifier leur produit. Nous avons établi au terme de ces quatre jours de travaux que la certification est un phénomène incontournable. De nos jours, pour des raisons diverses, la certification s'impose à tout le monde. Et pour ceux qui veulent continuer de porter leur cacao en direction des pays consommateurs, il faudra une certaine forme de durabilité, et les mécanismes que nous avons actuellement pour attester de cette durabilité, c'est la certification.

***AE* : Cette certification a un coût que doivent supporter les producteurs qui ne sont pas prêts à voir l'intérêt direct qu'ils auront ; que gagne le producteur africain à être conforme aux standards internationaux ?**

JMA : Cette notion de coût comparé au bénéfice de la certification est justement au centre des débats que nous avons actuellement. Nous sommes conscients de ce que beaucoup d'efforts sont demandés aux producteurs, sans pour autant que cela ne se matérialise en termes de primes satisfaisantes. Nous avons eu l'opportunité d'écouter les responsables des agences de certifi-

« EST-CE QU'IL Y A UNE PLUS-VALUE EN TERMES DE RÉMUNÉRATION DU PRODUCTEUR ? »

« L'atelier de Douala a eu le mérite de confronter les points de vue des producteurs et des industriels. »

Les discussions pour parvenir à la certification du cacao sont actuellement en cours dans les pays producteurs. S'exprimant à la presse le 27 juin dernier à Douala, au Cameroun, au terme d'un séminaire international consacré à ce sujet, le ministre camerounais du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, a laissé entendre que les pays producteurs attendaient encore de voir la plus-value qu'apportait la certification.

La certification du cacao est un concept qui permet de savoir que le cacao vendu en dehors des pays producteurs a été produit dans le strict respect des normes sociales et environnementales, et que le cacao vendu n'est pas un produit issu du travail forcé des enfants. Une prime est donc prévue pour ce cacao certifié, mais une prime que les cacaoculteurs ne perçoivent pas toujours, car, disent-ils, pour avoir ce cacao certifié, il faut beaucoup plus d'efforts. « *On peut être d'accord ou pas sur la certification. Mais l'atelier de Douala a eu le mérite de confronter les points de vue des producteurs et des industriels. En tant que pays producteurs, nous sommes en droit de nous interroger sur ce que nous apporte la certification, parce que cela a un coût. Est-ce qu'il y a une plus-value en termes de rémunération du producteur ? La question demeure* », a déclaré Luc Magloire Mbarga Atangana.

cation pour qu'ils nous fassent le point sur les différentes approches qui sont utilisées, et surtout pour savoir comment on s'assure que les producteurs bénéficient de manière pécuniaire visible de la certification. Nous avons établi un certain nombre de pistes, que nous allons approfondir, et comme vous l'avez entendu dans les recommandations, il a été proposé qu'un dialogue direct cette fois réunisse ceux qui produisent le cacao et ceux qui l'achètent. Cela en dehors de tout autre intermédiaire. Nous pensons que c'est la voie la plus simple, la voie la plus directe et la voie la plus royale d'aboutir à une formule qui permette aux producteurs de bénéficier des efforts qu'ils fournissent pour produire du cacao certifié.

***AE* : A quel horizon comptez-vous le faire ?**
JMA : Nous n'avons pas établi de calendrier pour éviter de nous mettre la pression. Nous allons d'abord rendre compte au Conseil international du cacao en septembre, et celui-ci va nous donner la feuille de route à suivre pour atteindre cet objectif. Et nous entendons le faire dans les meilleurs délais.

***AE* : Comment votre organisation va-t-elle aider les producteurs africains à produire du cacao certifié ?**
JMA : Mon organisation comprend les pays producteurs et les pays consommateurs. Comme nous l'avons dit, les producteurs constituent le maillon faible de la chaîne de valeurs. Donc, notre souci principal est de mettre en œuvre toutes les mesures qui aident à augmenter les revenus des producteurs. La question des prix et de la rémunération de l'effort supplémentaire fait partie des mécanismes que nous allons examiner. Mais croyez-moi, pour tout ce que nous mettons en œuvre, nous avons comme souci principal de donner un revenu suffisamment attractif pour le producteur.

***AE* : Qu'apporte la certification de plus quand on sait qu'il y avait par le passé un autre mécanisme de normalisation des produits vendus à l'extérieur du continent ?**
JMA : La certification est un concept beaucoup plus global. Quand on parle de certification, il ne s'agit plus uniquement de qualité physique du cacao. La certification s'est étendue à des phénomènes d'éthique et des notions telles que le travail des enfants ou le respect des normes environnementales. Tous les aspects sociaux aujourd'hui entrent en ligne de compte. Ce n'est plus seulement une certification physique. Il s'agit d'une certification globale, durable, suivant les trois piliers environnement, économie et social. Les efforts à faire sont donc beaucoup plus transversaux qu'ils ne l'étaient il y a cinq ou dix ans. C'est la raison pour laquelle nous devons nous mettre à l'œuvre et nous remettre en cause sur certains points.

Propos recueillis par
Beaugas-Orain Djoyum

L'ONU ET L'ICCO INVITÉES À CRÉER UN COMITÉ POUR FACILITER LE PROCESSUS DE CERTIFICATION DU CACAO

Les producteurs de cacao, les gouvernements, les acteurs de l'industrie de la chocolaterie, les agences internationales, les organismes de certification, les pays consommateurs et les acteurs de la société civile ont appelé le Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité (l'UNFSS) et l'Organisation internationale du cacao (ICCO) à mettre en place un comité qui se chargera de poursuivre les consultations menant à une meilleure compréhension des normes de durabilité du cacao et, par là, de parvenir à la certification de cacao. Dans le cadre de l'Atelier international sur la certification du cacao, qui s'est tenu à Douala, les participants ont « *recommandé à l'UNFSS de poursuivre son processus de consultation menant à une meilleure compréhension des normes volontaires de durabilité* ». Les participants ont aussi prié l'ICCO et ses parties prenantes de contribuer à ce processus en ce qui concerne les questions spécifiques du cacao. « *L'UNFSS et l'ICCO vont développer un mécanisme pour faciliter cette contribution, même si cela conduit vers la mise en place d'un comité au sein de l'ICCO, ou à travers une autre modalité* », ont conclu les participants.

32 000 producteurs de cacao déjà formés par la coopération allemande

32 562 producteurs de cacao exactement, dont 25% de femmes, viennent de suivre une formation dans le cadre de la première phase du projet *Sustainable Cocoa Business* (Economie cacaoyère durable), de la Coopération internationale allemande (GIZ), exécutée depuis août 2009. Les activités du projet couvrent les régions du Centre, du Sud et du Sud-Ouest. Grâce à cette formation, la production de cacao a augmenté en moyenne de 39%.
Le programme *Sustainable Cocoa Business* est également présent au Nigeria, en Côte d'Ivoire, au Ghana ainsi qu'au Liberia.

L'UCCAO recherche 46,3 milliards FCFA pour accroître sa production de cacao et de café

L'Union centrale des coopératives agricoles de l'Ouest (UCCAO) a lancé dans le département du Koung-Khi, région de l'Ouest, la première phase de son nouveau plan de développement, qui s'étale sur cinq ans pour un financement de 62,5 milliards FCFA.

D'après le quotidien gouvernemental *Cameroon Tribune*, quatre axes stratégiques soutiennent ce nouveau plan de développement. D'abord, l'augmentation de la production du café, de 8000 à 11 500 tonnes pour l'arabica et de 20 000 à 33 000 tonnes pour le robusta. Puis la création de 2000 hectares supplémentaires de plantation de cacao. Ensuite, la diversification des produits et des revenus des paysans par la promotion d'autres filières (maïs, poulets de chair et œufs de consommation). Enfin, le développement ou la réhabilitation des infrastructures rurales et l'amélioration des conditions de vie des populations. Sur les 62,5 milliards FCFA de financement, 74%, retient-on, sont à rechercher par l'UCCAO, et 26% seront apportés par l'organisme et les populations.

Plus que cinquantenaire

Appelée lors de sa création, le 17 octobre 1958, Union des coopératives de café arabica, cette coopérative a pris le nom d'UCCAO en 1978. Ses activités sont, entre autres, l'usinage et le conditionnement du café produit par les coopératives membres, la commercialisation du café vert, la torréfaction et la mouture du café.

Le projet d'agropole maïs de Mbandjock produira bientôt 9700 tonnes par an

La société Westend Farms va porter la production de maïs de 2000 tonnes actuellement à 9700 tonnes au bout de deux campagnes agricoles. Ce projet, d'un coût total d'environ 921,729 millions FCFA, bénéficiera du programme d'agropoles, d'un appui de l'Etat d'environ 359,118 millions FCFA, tandis que la contribution des promoteurs sera de 562,610 millions FCFA. Le projet d'agropole de production de maïs de Mbandjock, dans la région du Centre, est constitué d'un porteur principal de la production et de quatre porteurs satellites.

Un nouveau directeur général aux commandes de la Socapalm et de la Safacam

Plombées par des résultats relativement médiocres en 2012, les deux grandes entreprises camerounaises d'agroalimentaire, cotées à la Bourse de Douala, changent de management.

Yannick Vernet a été nommé directeur général de la Société Camerounaise des Palmeraies (Socapalm) et de la Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun (Safacam), en remplacement de Jean-Pierre Charbon, qui a démissionné lors du conseil d'administration extraordinaire tenu le 6 juin dernier dans la capitale économique du Cameroun. Yannick Vernet entre en action dans un contexte particulièrement difficile pour la Socapalm. En effet, l'entreprise vient d'enregistrer une baisse de son chiffre d'affaires, ainsi que de ses bénéfices, de 14,35% et 58% respectivement. La mission première du nouveau venu est de sortir l'entreprise de la zone rouge.

CERTIFIÉES ISO 14001

Les deux entreprises, qui ont certifié l'ensemble de leurs sites à la norme environnementale ISO 14001, sont parmi les trois entreprises cotées à la Douala Stock Exchange (DSX), la bourse des valeurs mobilières du Cameroun. La Safacam est établie à Dizangué, département de la Sanaga Maritime, à une centaine de kilomètres de Douala, et a un capital de 2,07 milliards FCFA. Le siège de la Socapalm est quant à lui situé à Tillo, dans l'arrondissement de Dibombari, à une quarantaine de kilomètres de Douala, et ses capitaux propres en 2012 étaient de 49 milliards FCFA.

SAFACAM A RÉALISÉ UN BÉNÉFICE DE 4,3 MILLIARDS FCFA EN 2012

Safacam a réalisé un bénéfice de 4,3 milliards FCFA en 2012. En plus du report de 13,8 milliards FCFA effectué au terme de l'exercice 2011, ce sont, au total, 18,2 milliards FCFA de dividendes qui seront distribués aux actionnaires au cours de la prochaine assemblée générale. Dans le détail, précise le communiqué dont l'agence Ecofin a obtenu copie, le dividende par action reviendra à 12 700 FCFA hors taxes. Après impôt, chaque actionnaire touchera 11 303 FCFA par action dématérialisée, alors que les actions non dématérialisées seront rémunérées à 10 604 et 10 795 FCFA respectivement pour les actionnaires résidant au Cameroun et à l'étranger.

LES BÉNÉFICES DE LA SOCAPALM CONNAISSENT UNE BAISSE DE 58% EN 2012

Les profits de l'entreprise ont connu une chute drastique au 31 décembre 2012, passant de 8,66 à 3,63 milliards FCFA. Soit une baisse de 5,03 milliards en valeur absolue et de 58% en valeur relative. D'après Jean-Pierre Charbon, le directeur général de la Socapalm remplacé depuis par Yannick Vernet, le faible bénéfice peut s'expliquer par « *le faible rendement de l'entreprise enregistré au cours de l'année* ». Le rendement a en effet chuté de 12,5 à 10,46 tonnes à l'hectare, tandis que dans les plantations villageoises, la baisse a été plus retentissante, avec la production achetée qui est passée de 73 581 à 55 927 tonnes. Soit une baisse de 24%.

La ville de Bafoussam produira 7000 porcs par an à compter de cette année 2013

L'Agropole de production et de transformation de porcs de la région de l'Ouest a été lancée à Bafoussam par le préfet de la Mifi, Joseph Tangwa Fover, en présence du coordonnateur national du programme Agropoles, Jean-Claude Medou. L'Agropole Ouest a été initiée par un groupe de jeunes éleveurs de porcs et a pour objectif de faire passer la production annuelle de 3100 à 7300 porcs par an, à compter de cette année. L'investissement global de ce projet est estimé à un peu plus de 853 millions FCFA, supportés essentiellement par les producteurs eux-mêmes. L'apport de l'Etat consiste, entre autres, en l'octroi de 310 truies et 2100 porcelets, 3100 sacs d'aliments pour la nutrition des truies, etc.

Le programme Agropoles a été créé par le chef du gouvernement camerounais dans le souci de renforcer l'autonomie alimentaire des populations, d'approvisionner suffisamment les industries et de répondre à la demande des pays voisins.

Les Plantations du Haut Penja désormais certifiées commerce équitable

La société des Plantations du Haut Penja (PHP), filiale de l'entreprise française Compagnie fruitière, est pour l'heure la seule entreprise au Cameroun dépendant d'une main d'œuvre salariée à être certifiée *Fairtrade*, la norme la plus exigeante au monde dans le domaine du commerce international.

Les détails relatifs à la certification *Fairtrade*, qui est un concept encore nouveau au Cameroun, ont été donnés par le *top management* de l'entreprise au cours d'une visite de presse organisée il y a quelques jours à Njombé (département du Moungo), à une centaine de kilomètres de Douala. D'après son directeur général Armel François, PHP a obtenu le 17 janvier dernier la certification *Fairtrade*, après un audit réalisé du 1er au 6 octobre 2012 par Flo-Cert (*Fairtrade Labelling Organisations-Certification*). Cette certification s'obtient après la mise en œuvre d'un référentiel de normes sociales, environnementales et sociétales « *le plus exigeant connu à ce jour* », a souligné Armel François.

RELATION GAGNANT-GAGNANT

Dans l'ensemble, la certification *Fairtrade* a deux conséquences majeures. Premièrement, avec le *Fairtrade*, la banane de la PHP ne peut plus être achetée en deçà des coûts de production. Ce qui est un avantage énorme pour l'entreprise. Deuxièmement, l'acheteur paye un bonus social aux salariés qui est de 0,72 euro, un peu plus de 460 FCFA, versé directement à un organisme représentant le personnel. Le commerce équitable est une forme d'organisation du marché dont l'objectif est de promouvoir et de faciliter une relation gagnant-gagnant entre les consommateurs et les producteurs. C'est une stratégie de réduction de la pauvreté qui vise à atteindre le développement durable en apportant aux petits producteurs et aux travailleurs des opportunités d'amélioration de leurs conditions de vie.

6000 SALARIÉS

Société anonyme au capital social de 499,5 millions FCFA, PHP est une société de droit camerounais qui a démarré ses activités au Cameroun en 1973 par l'acquisition d'une première plantation de bananes (Plantations du Haut Penja). Implantée dans les départements du Moungo et du Fako, PHP emploie 6000 salariés, a un chiffre d'affaires moyen annuel de 60 milliards FCFA et une masse salariale annuelle de 8 milliards de francs CFA.

HBE

Un projet de production et de transformation de 16 000 tonnes de soja

Le coordonnateur national du programme Agropoles, Jean-Claude Medou, a procédé mi-juillet au lancement d'un projet d'agropole de production de soja à Mokolo, une localité située dans le département du Mayo Tsanaga, région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Le soja produit à Mokolo alimentera une usine de transformation de soja en tourteau et en huile végétale qui, apprend-on, est en train de s'y implanter. L'idée de Diffo, le promoteur de cette agropole, bénéficie de l'appui technique d'un expert brésilien. Globalement, les promoteurs de ce projet envisagent de produire 16 000 tonnes de soja par an à partir de 2014.

L'Etat, à travers le Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (Minepat), contribue à travers les « *ressources financières, matérielles et techniques* », afin d'améliorer quantitativement la production. Selon le Minepat, le Cameroun importe en moyenne 20 000 tonnes de soja par an, pour une valeur de près de 10 milliards FCFA. Ce projet devrait permettre d'économiser l'essentiel du coût de ces importations.

L'UE DÉBLOQUE 27 MILLIARDS FCFA POUR LA PRODUCTION DE BANANE AU CAMEROUN

Le ministre délégué auprès du ministre camerounais de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Yaouba Abdoulaye, a signé le mois passé à Yaoundé, avec le chef de délégation de l'Union européenne, Raul Mateus Paula, une convention de financement pour améliorer la situation de la banane camerounaise sur le marché européen. Cette enveloppe de 27,29 milliards FCFA est destinée au financement du projet Mab (Mesures d'accompagnement aux pays ACP fournisseurs de la banane). Concrètement, l'argent va servir à l'augmentation de la productivité, à l'amélioration des conditions de travail et de vie des producteurs. La production de la banane est encore insuffisante, d'après Yaouba Abdoulaye, avec moins de 250 000 tonnes par an.

BTP

Le Cameroun se relie à ses voisins

Un pont sur le fleuve Ntem permettra de relier le Cameroun à la Guinée équatoriale, alors qu'un deuxième pont sur le Logone va fluidifier les échanges avec le Tchad.

Le premier, le pont Ngueli, avait été construit sur financement de la Banque africaine de développement (BAD) à hauteur de 18,5 milliards FCFA.

Le ministre camerounais de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Emmanuel Nganou Djoumessi, avait signé au préalable un mémorandum d'entente relatif à ce projet.

La Banque africaine de développement (BAD) vient de donner son accord de principe pour l'octroi d'un financement de 2 milliards FCFA au Cameroun dans l'optique de construire un pont sur le fleuve Ntem, dans la région du Sud. Cet investissement permettra le démarrage effectif des travaux sur cette route devant relier le Cameroun à la Guinée équatoriale. La longueur du pont devrait se situer entre 600 et 800 mètres.

DE KRIBI-CAMPO À BATA

La construction de la route transfrontalière reliant Kribi-Campo et Bata, longue de 159 kilomètres, permettra d'accroître la libre circulation des biens et des personnes entre les deux pays. Pour rappel, le ministre camerounais de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (Minepat), Emmanuel Nganou Djoumessi, et le ministre équato-guinéen chargé de l'Intégration régionale avaient signé, au préalable, un mémorandum d'entente relatif à ce projet.

UN DEUXIÈME PONT SUR LE LOGONE

Par ailleurs, le Cameroun et le Tchad envisagent la construction d'un deuxième pont sur le Logone, entre Yagoua, dans le département du Logone et Chari, et Bongor, au Tchad. L'ouvrage sera long de 254 mètres pour une largeur de neuf mètres. Le coût des travaux est estimé à 18,5 milliards FCFA, soit 13,7 milliards FCFA pour la construction proprement dite du pont, et 4,8 milliards FCFA pour les voies d'accès. Le second pont sur le Logone permettra de résoudre l'équation de la fluidité du trafic entre les deux villes frontalières susdites, et de renforcer davantage l'intégration sous-régionale. Le premier, le pont Ngueli, avait été construit sur financement de la Banque africaine de développement (BAD), à hauteur de 18,5 milliards FCFA également, réalisé dans le cadre du Programme de facilitation des transports et de transit en zone Cemac.

PLUS DE 41 MILLIARDS FCFA POUR LES PROJETS ROUTIERS AU CAMEROUN EN 2013

D'après un communiqué, les projections du Fonds routier pour l'année 2013 mettent en relief une dotation de 41 milliards FCFA pour la réalisation de divers projets, notamment la réhabilitation des routes bitumées Bafoussam-Bamenda, Mbalmayo-Ebolowa et Ngaoundéré-Garoua. Créé par décret n° 2005/155 du 9 mai 2005 du président de la République camerounaise, Paul Biya, le Conseil national de la route (Conaroute) est, entre autres, chargé d'émettre des avis sur les questions concernant le développement, l'aménagement, la construction, la réhabilitation et l'entretien du réseau routier national, ainsi que sur la protection du patrimoine routier, la prévention et la sécurité routières, les documents de planification routière et les critères de classification du réseau routier. Il est présidé par le Premier ministre, Philémon Yang.

Le premier navire du complexe industrialo-portuaire de Kribi annoncé pour juin 2014

La première phase de réalisation du complexe de Kribi doit s'achever en 2014 et générer 2000 emplois directs.

Le coordonnateur de l'Unité opérationnelle du complexe industrialo-portuaire de Kribi, Patrice Melom, a annoncé, dans une interview accordée au journal *Cameroon Tribune* du 17 juillet, que le premier navire accostera dans le complexe de Kribi, situé à 200 kilomètres environ de Douala, en juin 2014. D'après lui, c'est la première phase de ce projet qui doit s'achever en 2014. Celle-ci est exécutée par l'entreprise chinoise CHEC, China Habour Engineering Company, sur la base d'un contrat clés en main, un contrat EPC, avec financement à 85% d'Eximbank Chine et à 15% de l'Etat du Cameroun.

DEUX TERMINAUX ET 2000 EMPLOIS DIRECTS

Cette première phase consiste à construire la digue de protection qui devrait avoir 1355 mètres et principalement deux terminaux. Un terminal à conteneurs et un terminal polyvalent. Patrice Melom apprend également que c'est la CHEC qui fournira aussi les équipements qui permettront d'opérer dans cette plateforme portuaire. On retient qu'à la fin de cette première phase, 2000 emplois directs seront créés, et autant d'emplois indirects. Les autres phases, apprend-on, permettront à l'horizon 2040 d'avoir un total de 20 terminaux, et ce sera 40 000 emplois directs et indirects qui seront créés.

LES ENTREPRISES FRANÇAISES BOLLORÉ, BOUYGUES ET DTP TERRASSEMENT RAFLENT DE GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES

Le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (Minepat) a publié la liste des entreprises retenues pour les six grands projets d'avenir dans le secteur camerounais d'infrastructures de transport. Le premier projet est la construction du terminal polyvalent au port en eaux profondes de Kribi, dont les travaux seront assurés par Bolloré Africa Logistics. Le second projet porte sur la construction du chemin de fer Edéa-Kribi. Le marché a été attribué au consortium Bouygues et DTP Terrassement. Flasworx Capital Management, Alstom Transport et le consortium Guemgang/LPDC ont gagné respectivement les marchés du chemin de fer de Douala-Limbé, de l'autoroute Yaoundé-Douala et du port cimentier de Limbé. Tous ces projets, retient-on, seront exécutés en partenariats public-privé.

ELECTRICITE

AES-Sonel primée aux Etats-Unis

AES-Sonel reçoit le prix international Edison 2012 pour la qualité de son programme d'investissements. Une distinction qui n'empêchera pas le groupe américain de se retirer du Cameroun.

AES-Sonel, l'entreprise spécialisée dans la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique au Cameroun, a reçu le 11 juin dernier à San Francisco, aux Etats-Unis, l'International Edison Award 2012, décerné par l'Edison Electric Institute. Le prix a été remis à Jean-David Bilé, président AES Afrique et directeur général d'AES Sonel, en présence de Madelka McCalla, sous-directrice chargée de la responsabilité sociétale dans cette entreprise où l'Etat camerounais a des actions.

> **AES Corporation annonce avoir investi plus d'un milliard de dollars pour la réhabilitation et l'extension du réseau électrique du Cameroun depuis 2001.**

Le prix Edison 2012 récompense l'important programme d'investissements réalisé au Cameroun par le groupe AES, qui a permis d'améliorer le système électrique, d'accroître l'accès des populations à l'électricité et de développer des programmes sociaux créateurs d'emplois. AES Corporation annonce avoir investi plus d'un milliard de dollars (près de 630 milliards FCFA) pour la réhabilitation et l'extension du réseau électrique du Cameroun entre 2001, année au cours de laquelle l'entreprise a fait son entrée au Cameroun, et 2012.

Le prix a été remis à Jean-David Bilé, président AES Afrique et directeur général d'AES-Sonel.

DÉPART ANNONCÉ

Selon une source interne à AES-Sonel contactée le 19 juillet, le groupe AES va toutefois se retirer de l'actionnariat d'AES-Sonel, où il détient 56% des parts, le reste revenant à l'Etat du Cameroun. « *C'est une opération prévue par le contrat de concession. Il est stipulé dans ce contrat que le concessionnaire peut librement vendre ses parts quand il le désire* », explique notre source sous anonymat. Il est confirmé que le repreneur proposé par le groupe américain à l'Etat du Cameroun est le fonds d'investissement britannique Actis, qui serait « *très avancé dans les négociations* ». Selon notre source, les hauts responsables de ce fonds ont eu des séances de travail avec des autorités camerounaises et le directeur général d'AES-Sonel à Yaoundé en fin de semaine dernière, sans s'étendre sur les sujets au menu des échanges.

C'est la deuxième fois que le fonds d'investissement britannique séjourne au Cameroun en l'espace d'un mois. Déjà en début de ce mois de juillet 2013, une mission a séjourné au Cameroun dans le cadre de ce projet de vente. Les plénipotentiaires d'Actis ont eu à cette occasion des échanges avec les principaux cadres opérationnels dans divers compartiments d'AES-Sonel à Douala, avant une descente sur le terrain qui leur a permis de jauger le niveau des investissements.

Le groupe AES va toutefois se retirer de l'actionnariat d'AES-Sonel, où il détient 56% des parts.

Le projet d'AES de quitter le Cameroun bruissait depuis quelque temps dans la presse française. En dehors d'Actis, Finagestion, une société contrôlée par Emerging Capital Partners (ECP), l'un des principaux gérants de fonds d'investissement dédiés au continent africain, basée aux Etats-Unis, serait elle aussi dans les starting-blocks.

Bientôt un pipeline entre Limbe, Bafoussam et Bamenda pour le transport des produits pétroliers

Un mémorandum d'entente a été signé à Yaoundé entre le ministre de l'Eau et de l'Energie (Minee), Basile Atangana Kouna, et le consortium Petroleum Products Pipeline (3Pl), un groupe d'entreprises nigérianes et sud-coréennes, pour la construction d'un pipeline long de 284 km. L'ouvrage permettra d'acheminer les produits pétroliers produits par la Société nationale de raffinage (Sonara) vers Bafoussam et Bamenda.

D'après Basile Atangana Kouna, cité par *Cameroon Tribune*, « *Bafoussam et Bamenda constituent le second grand pôle de consommation de produits pétroliers au Cameroun, après le pôle de Douala-Yaoundé* ». Le quotidien gouvernemental précise que la date de démarrage des travaux n'a pas été communiquée, encore moins la durée des travaux. « *Mais ce sera dans un futur proche* », souligne-t-il.

Basile Atangana Kouna annonce la création d'une nouvelle société de transport de l'électricité

Le ministre de l'Eau et de l'Energie (Minee), Basile Atangana Kouna, a annoncé que l'Etat camerounais envisage la création d'une société publique de transport de l'énergie électrique.

Le ministre ne donne pour l'instant aucune précision quant à la date de création de la nouvelle entité, encore moins sur ses missions et son capital. Il informe seulement que la nouvelle société sera créée « *sous peu, conformément à la nouvelle loi sur l'électricité promulguée le 14 décembre 2011 par le chef de l'Etat* ».

Le transport, comme la production et la distribution de l'énergie électrique au Cameroun, est assuré par AES-Sonel, filiale du groupe américain AES Corporation, qui gère le monopole depuis plus de dix ans. Cette nouvelle société viendra donc briser ce monopole, un vœu cher aux associations de défense des droits des consommateurs, comme le RACE (Réseau associatif des consommateurs de l'énergie) de Charles Nforgang.

Un résultat net positif de plus de 2 milliards FCFA pour la SCDP en 2012

L'assemblée générale ordinaire de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP), tenue le 27 juin 2013 à Douala sous la houlette d'Ibrahim Talba Malla, le président par intérim, a approuvé les comptes de l'exercice 2012, qui dégagent un résultat net positif de 2 885 394 745 FCFA, a appris l'*Agence Ecofin*. D'après le communiqué divulgué à l'issue des travaux, ce résultat positif a été affecté à hauteur de 2 585 394 745 FCFA à la constitution des réserves de la société, « *en vue de conforter la poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissement pluriannuel en cours, d'une part, et la distribution des dividendes aux actionnaires pour 300 000 000 FCFA d'autre part* ».

On a aussi appris que l'activité de la SCDP a connu « *une progression satisfaisante* » en 2012, « *induite par la croissance de plus en plus soutenue de l'économie nationale à la faveur de la mise en œuvre continue des grands projets structurants* ».

Société anonyme à participation publique, la SCDP a été créée en 1979 pour faire face aux problèmes fréquents d'approvisionnement en hydrocarbures au Cameroun. Son capital s'élève à 3,5 milliards FCFA et son actionnariat est composé de l'Etat du Cameroun (51%), et d'autres partenaires étrangers (49%). Globalement, la SCDP a pour mission d'assurer le stockage des produits pétroliers nécessaires à la consommation nationale, la mise en place des stocks de sécurité, propriété de l'Etat, et la couverture de tout le territoire national par son réseau de dépôts.

INDUSTRIE

Les premiers sacs de ciment de Dangote annoncés pour janvier 2014

Les premiers sacs de ciment de l'usine d'Aliko Dangote, située à la base Elf du Wouri, dans la capitale économique, seront disponibles dès janvier 2014, selon *Le Quotidien de l'économie* du lundi 22 juillet 2013. Cette usine produira au début un million de tonnes par an, avec une possibilité d'extension jusqu'à 1,5 million de tonnes. D'un coût de 58,5 milliards FCFA, Dangote Industries Cameroon Ltd générera plus de 600 emplois directs et plusieurs milliers d'emplois indirects.

C'était en principe en décembre 2013 qu'étaient attendus les premiers sacs de cette cimenterie qui sera la seconde du pays, après les Cimenteries du Cameroun (Cimencam), du groupe français Lafarge. Mais le projet a connu un retard justifié par les « *difficultés d'implantation* ». La principale difficulté était liée aux revendications de certains chefs traditionnels Sawa, qui exigeaient la délocalisation du projet du site actuel, réservé d'après eux aux festivités du Ngondo, la fête traditionnelle du peuple Sawa.

L'Etat camerounais relance le projet de cimenterie de Limbé

Le secrétaire d'Etat auprès du Ministère camerounais des mines, de l'industrie et du développement technologique (Minimidt) a procédé à une nouvelle cérémonie de pose de la première pierre du chantier de construction de la cimenterie de Limbé, après celle présidée en 2008 par Ephraïm Inoni, alors Premier ministre du Cameroun. Fuh Calistus Gentry était accompagné de l'ambassadeur de la République de Corée au Cameroun, Cho June Hyuck. D'après Fuh Calistus Gentry, la cimenterie de Limbé, d'un coût total de 35 milliards FCFA, sera construite par Afco Cement, une firme sud-coréenne, et produira dès 2015 800 000 à un million de tonnes de ciment par an, tout en employant un millier de Camerounais.

Depuis 2008, ce projet cimentier de Limbé était abandonné. Après la première cérémonie de pose de la première pierre, rien n'y a plus été fait. Aucun contrat signé par l'Etat et son partenaire coréen Afko Cement n'a été respecté. Ainsi, plus de 100 conteneurs sont toujours dans la broussaille de ce côté. Actuellement, le marché de ciment camerounais est contrôlé par Cimencam, le seul producteur actuellement. Mais deux usines sont en chantier en ce moment à Douala, l'une appartenant à l'homme d'affaires nigérian Aliko Dangote, et l'autre au groupe marocain Addoha, la Cimaf.

Le montage des véhicules au Cameroun évalué par des investisseurs chinois

Les responsables de Cameroon First Automobile Manufacture CO Ltd, la société qui doit construire l'usine de montage des véhicules tropicalisés, sont venus au Cameroun fin juin pour les derniers réglages relatifs aux préparatifs d'une foire automobile que l'entreprise se propose d'organiser à Yaoundé, au plus tard fin octobre 2013. D'après le *Chief Executive Officer* de Cameroon First Automobile, Lu Fuqing, « *cette foire servira de vitrine pour présenter au public la marque camerounaise, et surtout les différents types de véhicules qui seront montés sur place* ». Ce dernier dit avoir rassuré le président de la République du Cameroun, Paul Biya, que les premiers véhicules seront produits en novembre 2013. « *Nous sommes prêts, mais l'élément déclencheur demeure la signature de la convention avec l'Etat du Cameroun, que nous attendons impatiemment.* » Le quotidien gouvernemental apprend aussi que la conception des lignes de montage à l'usine est déjà terminée, et que l'on envisage la production d'une voiture toutes les 6,5 minutes. La plus petite des berlines au sortir de l'usine, retient-on, coûtera 4,5 millions FCFA.

Vachette s'installe au Cameroun pour mieux promouvoir ses activités

La marque française, présente depuis 100 ans en Afrique, a décidé de s'installer au Cameroun pour mieux défendre son image, révèle *Le Quotidien de l'économie*. D'après le journal, Vachette a annoncé son entrée dans le marché camerounais au cours d'une soirée organisée à Douala. Au Cameroun, la marque compte valoriser sa maîtrise du métier, rassurer les distributeurs et les clients, la finalité étant de mettre un terme à l'utilisation des serrures contrefaites qui, dans la plupart des cas, sont vendues aux clients.

Leader dans le domaine des systèmes de sécurité et de la quincaillerie architecturale, Vachette est reconnue sur le marché pour la qualité et la technicité de ses produits. C'est ce *leadership* qui lui a facilité l'intégration en 1997 du groupe scandinave Assa Abloy, leader mondial de la sécurité. Vachette signe à ce jour plus de 10 000 références, recouvrant pas moins de 24 gammes de produits. Les plus en vue étant la clé Radial Trio, la clé trois en un, pour ouvrir la porte de son appartement, le hall d'entrée mais aussi l'entrée de son parking, les clés Axi'home et Axi'tec, qui sont des clés non copiables à vie, et le système Mobil'Clean (tringle à coulisse deux en un sur les crémones et barres anti-panique).

Un nouveau directeur général adjoint à la Camair-Co

Frédéric Mbotto Edimo, 58 ans, a été nommé directeur général adjoint de la compagnie aérienne camerounaise vendredi 14 juin dernier, à la faveur d'un décret du président de la République camerounaise, en remplacement d'Emmanuel Mbozo'o Ndo. Le nouveau DGA, ingénieur des arts et métiers, était jusque-là représentant du Cameroun de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA). Il aura pour principale mission d'accompagner Matthijs Boertien, le directeur général de la Cameroon Airlines Corporation (Camair-Co), dans l'exécution de ses tâches prescrites par le conseil d'administration.

Faites vous-même l'actualité

www.agenceecofin.com/com

Le guide de l'investisseur

Créer sa société en 72h, c'est possible au Cameroun

Les procédures de création des entreprises, véritables freins au développement de l'entrepreneuriat au Cameroun il y a encore quelques années, ont été considérablement réduites grâce aux Centres de formalités de création des entreprises (CFCE), qui ont permis de créer 5000 entreprises entre 2010 et 2012.

Il y a encore quelques années, les rapports *Doing Business*, baromètres de l'environnement des affaires de la Banque mondiale, n'étaient pas tendres envers le Cameroun. Entre 2007 et 2008, par exemple, on apprenait de ce rapport de référence que la création d'une entreprise au Cameroun était assujettie au franchissement de treize étapes et au respect de quinze procédures différentes, qu'il fallait à l'opérateur économique 37 jours pour débuter une activité et 426 jours pour obtenir les autorisations nécessaires à la construction d'un entrepôt.

DERNIERS POINTAGES

Face à ces récriminations, le gouvernement camerounais a entrepris depuis 2008 de mettre en place un mécanisme pour faciliter aux porteurs de projets nationaux et internationaux la création d'entreprises en un temps relativement court. Ce projet du gouvernement a abouti en 2010 au lancement des Centres de formalités de création des entreprises (CFCE). Les deux premiers centres pilotes, créés dans les villes de Yaoundé et de Douala, ont abouti à la création, à fin 2011, de plus de 3000 nouvelles entreprises, soutient Marie-Louise Secke Pouka, secrétaire générale du Ministère des petites et moyennes entreprises, la tutelle des CFCE. Selon les derniers pointages de ce département ministériel, à ce jour, ce sont 5000 entreprises qui ont été nouvellement créées dans les Centres de formalités et de création des entreprises, dont trois nouvelles agences ont été ouvertes en 2011 dans les villes de Garoua, Bafoussam et Bamenda, portant à cinq le nombre de CFCE en activité sur l'ensemble du territoire camerounais. Selon le ministre des PME, Laurent Serge Etoundi Ngoa, l'ambition du gouvernement est de mettre en place ces structures dans les dix chefs-lieux de régions du pays.

> ***« Au regard des tracasseries que les gens vivaient par le passé, ils ne croient pas qu'il soit possible de créer son entreprise en si peu de temps au Cameroun. »***

BIENTÔT LA CRÉATION DES ENTREPRISES EN LIGNE

En fait, c'est quoi un CFCE ? Il s'agit, explique-t-on au Ministère des PME, d'un guichet unique qui regroupe toutes les administrations dont les créateurs d'entreprises étaient obligés de faire le tour, parfois pendant des semaines entières, pour remplir certaines formalités administratives. Une fois au CFCE, le créateur d'entreprise trouve tout sur place (les greffes, la Caisse nationale de prévoyance sociale, les services du Trésor et des impôts). Il lui suffira alors, après avoir choisi la forme juridique de son entreprise (Sàrl, société anonyme, coopérative, etc.), de remplir un formulaire mis à sa disposition. Après avoir produit les documents qui lui sont demandés sur place, il

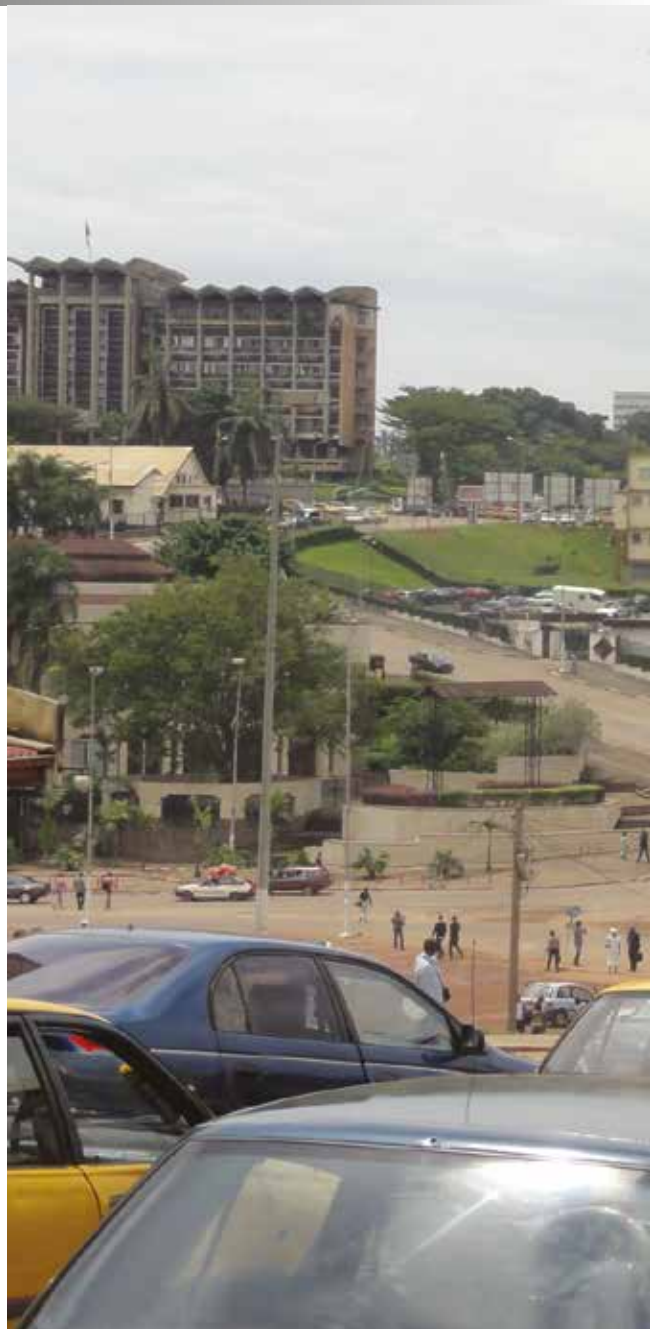

reçoit 72h plus tard son attestation de création d'entreprise qui permet de lancer ses activités.

FABULEUSE EXPÉRIENCE

Godeffroy Elanga, employé dans une entreprise à Douala, en a fait la fabuleuse expérience. « *Un ami basé à Londres m'a appelé pour me demander si je pouvais l'aider à remplir des formalités en urgence pour la création d'une entreprise, parce qu'il était sur une affaire avec des partenaires qui devaient débarquer au Cameroun la semaine d'après. Il était lui-même surpris 72h plus tard, lorsque je lui ai envoyé par* mail *l'attestation scannée. Depuis lors, j'avoue que j'ai déjà gagné de l'argent simplement en aidant certaines personnes à créer leurs entreprises, parce que les CFCE ne sont pas encore connus. Bref, au regard des tracasseries que les gens vivaient par le passé, ils ne croient pas qu'il soit possible de créer son entreprise en si peu de temps au Cameroun* », relate-t-il.

En effet, apprend-on, le CFCE offre aux créateurs d'entreprises les prestations suivantes : « *le conseil sur son activité ; l'établissement du registre de commerce et des capitaux mobiliers ; l'établissement de la carte de contribuable ; l'établissement de la patente exonérée ; l'établissement de l'Attestation pour soumission (APS) ou l'Attestation de non-utilisation du personnel salarié (ANUPS)* ». Tout ceci en gagnant du temps et en économisant de l'argent. Selon les responsables de cette structure, il ne sera bientôt plus utile de se déplacer physiquement vers l'un des cinq CFCE que compte le pays. Puisque, apprend-on, des dispositions sont en train d'être prises pour que toutes les formalités puissent se faire en ligne, grâce au site Internet de la structure.

Brice R. Mbodiam

FONCIER

Régime foncier : le bail emphytéotique et les concessions au secours des investisseurs

Au Cameroun, il semble plus facile pour une entreprise d'obtenir des terrains pour la réalisation de certains investissements que pour un particulier de se faire délivrer un titre foncier.

Dernier exemple en date : la société américaine Herakles Farms, qui met actuellement en place dans la région du Sud-Ouest du Cameroun une plantation de palmiers à huile sur 73 000 hectares, avait obtenu toutes les autorisations du gouvernement camerounais en un temps relativement court en 2010. Un bail emphytéotique lui a été délivré sur une période de 99 ans. *Idem* pour Sosucam, filiale camerounaise du groupe Vilgrain, à qui l'Etat du Cameroun a octroyé 20 000 hectares pour ses plantations de canne à sucre dans les villes de Mbandjock et de Nkoteng. Hevecam et Sud Hévéa, la CDC, les entreprises de production de banane du Moungo, Justin Sugar Mills dans l'Est du pays, la Socapalm et les Fermes Suisses dans la région du Littoral, les riziculteurs chinois de la ville de Nanga Eboko dans la région du Centre, peuvent également témoigner de la rapidité avec laquelle l'Etat du Cameroun cède les terres du domaine national pour des besoins d'investissements. Une situation qui ne plaît pas aux ONG de défense de l'environnement, mais qui s'apparente à un choix délibéré pour le développement économique du pays.

D'ABORD PROVISOIRE

En effet, le régime foncier camerounais prévoit deux modalités d'accès à la propriété foncière pour les investisseurs : la concession et le bail emphytéotique. D'abord la concession, qui est définie par la loi comme étant « *la procédure par laquelle l'État autorise toute personne qui le désire et qui a un projet de*

développement à le réaliser sur une période de cinq ans, sur un espace du domaine national de 2ème catégorie (inoccupé avant 1974) ». Selon le régime foncier camerounais, elle est d'abord provisoire (cinq ans), avant de pouvoir être renouvelée, et enfin devenir définitive, au regard de l'importance du projet présenté et implémenté par le bénéficiaire de la concession.

Tout investisseur désireux d'obtenir une concession foncière au Cameroun doit constituer un dossier composé « *d'une demande en trois exemplaires sur des formulaires spéciaux, à laquelle il faut joindre la photocopie de la carte nationale d'identité ou du permis de séjour, les statuts de la société le cas échéant et le mandat qui la représente, le croquis du terrain en quatre exemplaires, le programme de remise en valeur faisant ressortir les étapes de sa réalisation, un devis descriptif et estimatif des travaux à réaliser. Ce dossier est à déposer auprès du chef de service départemental des domaines compétent contre récépissé* », renseigne le guide conçu par le Ministère des domaines et des affaires foncières, qui précise par ailleurs qu'une concession ne saurait être attribuée à un étranger dans une zone frontalière.

Les concessions sur moins de 50 hectares sont accordées par le ministre des Domaines, alors que celles sur des terrains de plus de 50 hectares sont décidées par le président de la République. Selon le régime foncier de l'Etat du Cameroun, qui date de 1974, le bénéficiaire d'une concession foncière sur un terrain du domaine national paye au Trésor public un loyer calculé sur la base d'un franc CFA le mètre carré concédé.

LE BAIL EMPHYTÉOTIQUE

En dehors d'une concession foncière, l'investisseur peut opter pour un bail emphytéotique, qui a la caractéristique de porter sur des espaces plus vastes que ceux visés par la concession. Généralement sollicités par les entreprises agro-industrielles, les baux emphytéotiques sont d'une durée oscillant entre 18 et 99 ans selon le régime foncier camerounais. Leurs caractéristiques, peut-on lire dans le guide conçu par le Ministère des domaines, sont les suivantes : « *loyer payable d'avance et réductible ; paiement obligatoire des contributions foncières et autres taxes ; possibilité de contrôle des travaux par les agents du ministère ; interdiction de céder le droit au bail ou de sous-louer sans autorisation ; possibilité pour l'État de reprendre l'immeuble en fin de bail avec droit de préemption sur les investissements* ». Selon Greenpeace, Heracles Farm a pu négocier son bail sur ses 73 000 hectares du Sud-Ouest camerounais « *entre 0,50 et 1,00 dollar l'hectare par an* ».

Le bénéficiaire d'une concession foncière sur un terrain du domaine national paye au Trésor public un loyer calculé sur la base d'1 franc CFA le mètre carré concédé.

LA MAGZI, LOUEUSE DE TERRAINS AUX INVESTISSEURS

Au demeurant, en plus des dispositions incitatives contenues dans le régime foncier pour l'octroi de terrains aux investisseurs, l'Etat du Cameroun a créé la Mission d'aménagement et de gestion des zones industrielles (MAGZI), dont la mission est d'apprêter des terrains pouvant être loués par des investisseurs. A ce jour, cette structure étatique dispose de six zones industrielles dans les régions du Centre, du Littoral, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Ouest et du Sud-Ouest. Des milliers d'hectares de terrains à aménager au gré des demandes des opérateurs économiques.

Brice R. Mbodiam

COMMENT UN PARTICULIER PEUT OBTENIR UN TITRE FONCIER EN SIX MOIS

- Déposez la demande bien remplie à la sous-préfecture ou chez le chef de district. Attendez au plus trois jours pour réclamer un récépissé. Gardez votre récépissé, car l'autorité transmettra votre dossier à notre service départemental des Affaires foncières dans un délai de huit jours.
- Le chef de service départemental des Affaires foncières fera publier dans les quinze jours qui suivent un extrait de votre demande. De concert avec le sous-préfet ou le chef de district, il fixera la date de la descente de la commission consultative pour constater l'effectivité de la mise en valeur de votre terrain. Le bornage réalisé, vous devrez en payer les frais auprès du receveur départemental des Domaines contre quittance.
- 30 jours après, le délégué départemental du Ministère des domaines et des affaires foncières (MINDAF) transmet votre dossier complet du délégué provincial à l'attention du chef de service des Affaires foncières, qui l'inscrit dans le registre provincial de suivi des réquisitions d'immatriculation, lui affecte un numéro, examine sa régularité, le vise le cas échéant et établit un avis de clôture de bornage qui est publié par le délégué provincial dans le bulletin provincial des avis domaniaux et fonciers. Votre dossier est alors transmis au conservateur foncier du lieu de situation de votre terrain.
- Trente jours après la publication de l'avis de clôture de bornage de votre parcelle, et en l'absence de toute opposition ou tout litige, le conservateur foncier de votre ressort procède à l'immatriculation de votre terrain sur le livre foncier, et vous délivre une copie (*duplicatum*) de titre foncier après que vous aurez payé la redevance foncière auprès du receveur ainsi que les timbres y afférents.

Source : Guide de l'usager MINDAF.

CLIMAT DES AFFAIRES

L'AVIS D'ANSELME KEMVA

Directeur général de Poulet du Bonheur, ancien vice-président du Mouvement des entrepreneurs du Cameroun (Mecam).

« *C'est l'application des mesures qui manque le plus* »

« Le climat des affaires n'est pas encore satisfaisant au Cameroun, même si l'on peut noter quelques avancées, notamment depuis que le Cameroun est mal classé par des institutions spécialisées. Tout ceci, à cause d'un manque criard de concrétisation des mesures. Le Cameroun est très avancé en matière de mise sur pied des mesures, mais c'est l'application de ces mesures qui fait problème. Concernant le domaine des PME, qui a toujours été le champ de prédilection du Mecam, il y a eu cette cohorte de mesures telles que l'ouverture des centres de gestion agréé des PME, la loi du 13 avril organisant les PME, la mise sur pied d'un centre de création d'entreprises, où l'on peut créer des entreprises en 72 heures, qui pouvait faire bouger les choses, mais l'application ne suit pas. Par ailleurs, les problèmes auxquels font face les opérateurs économiques restent quasi les mêmes, les lenteurs administratives, la corruption, les coupures intempestives d'énergie électrique, les difficultés d'accès aux financements, le manque criard d'infrastructures de communication, etc. »

Propos rassemblés par HBE

Le Cameroun, 15ème pays le plus attractif d'Afrique selon Global Rating Services

Global Rating Services, une agence de notation basée à Wall Street, aux Etats-Unis, vient de publier le premier classement de la perception de l'attractivité et du risque d'investissement dans 48 des 54 pays que compte le continent africain. A la lecture de ce classement 2013, il apparaît que le Cameroun est le 15ème pays le plus attractif du continent, avec un total de 73 points sur 100, et qu'il bénéficie de la note BBB dans la grille de notation de l'attractivité d'investissement. Dans la grille de perception du risque d'investissement, le Cameroun a la note AB (bonne capacité de paiement du capital et des intérêts, solvabilité moyenne).

L'indice de perception de l'attractivité et du risque d'investissement est un indice de perception des marchés d'Afrique par les investisseurs étrangers. Contrairement au risque-pays, qui se détermine exclusivement sur des données rationnelles, l'indice de perception rend plutôt compte de l'état d'esprit des investisseurs.

MINES

Code minier : une mine d'or pour les investisseurs

Le texte réglementant les activités minières au Cameroun offre une litanie d'avantages et de facilités aux entreprises du secteur, et surtout est présenté comme l'un des plus attractifs en Afrique.

L'aspect légal des mines au Cameroun repose essentiellement sur la Loi n° 001 du 16 avril 2001 portant Code minier (modifiée Loi n° 2010/011 du 29 juillet 2010) et son décret d'application n° 2002-648 PM du 26 mars 2002. Le Cameroun dispose donc d'un arsenal juridique qui encadre l'activité minière de sorte que soient précises les modalités de l'exercice de l'exploration, de l'exploitation et même de la vente des produits de la mine, qu'elle soit artisanale ou industrielle. Aux termes de l'alinéa 2 de l'article 8 nouveau de la Loi n° 2010/011 du 29 juillet 2010 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n° 001 du 16 avril 2001 portant Code minier, « *toute personne morale désirant exercer une activité minière doit au préalable obtenir un permis de reconnaissance ou un titre minier* ».

PERMIS DE RECONNAISSANCE, D'EXPLOITATION ET DE RECHERCHE

Les opérations minières industrielles nécessitent les permis de reconnaissance, de recherche et d'exploitation. Le permis de reconnaissance est attribué ou renouvelé par le ministre en charge des Mines, suivant les modalités fixées par voie réglementaire et après approbation du président de la République.

Au Cameroun, l'octroi d'un permis d'exploitation donne obligatoirement lieu à l'attribution à titre gratuit à l'Etat de 10% des parts ou actions d'apport de la société d'exploitation, libres de toute charge. Cette disposition est contenue dans l'article 11 nouveau de la loi de 2010. Aux termes de l'alinéa 1er de l'article 49 nouveau, la superficie pour laquelle le permis d'exploitation est accordé est fonction du gisement dont l'exploitation est envisagée, tel qu'il est défini dans l'étude de faisabilité. « *Le titulaire d'un permis d'exploitation doit commencer les travaux de développement et de mise en valeur du gisement dans un délai de deux ans au maximum, à compter de la date d'octroi du permis.* » Le texte apprend aussi que toute exploitation de petite mine doit être constituée d'au moins 40% d'intérêts nationaux, et que le permis d'exploitation de petite mine est accordé dans les mêmes formes et conditions que le permis d'exploitation.

Le Code minier du Cameroun est une véritable mine d'or pour les investisseurs. Plusieurs experts l'ont présenté comme l'un des codes les « *plus attractifs* » d'Afrique.

Le permis de recherche, quant à lui, est délivré par arrêté du ministre en charge des Mines, après approbation du président de la République, en vue de mener des investigations destinées à localiser et à évaluer les gisements minéraux et en déterminer les conditions d'exploitation commerciale. Selon la loi susdite (article 38), le permis de recherche est délivré pour une durée initiale maximale de trois ans et est renouvelable deux fois au plus, par période maximale de deux ans chacune. On apprend également que la superficie de terrain sur lequel un permis de recherche peut être accordé ne doit pas excéder 500 kilomètres carrés. « *Le titulaire d'un permis de recherche doit commencer les travaux de recherche à l'intérieur du périmètre du permis, dans un délai maximum de neuf mois à compter de sa date de signature.* »

LA GAMME DES EXONÉRATIONS

La loi minière accorde une litanie d'avantages aux titulaires et aux acteurs du secteur. Pour les titulaires de permis de recherche, on note quatre avantages spécifiques (article 94 loi de 2001) et jusqu'à sept exonérations (article 95 et 97 nouveau loi de 2010). Entre autres, l'exonération de la contribution des patentes au titre des deux premières années de recherche, l'application

de l'amortissement accéléré au taux de 1,25% du taux normal pour les immobilisations spécifiques et la rallonge de la durée du report déficitaire de quatre à cinq ans. A noter aussi des exonérations des impôts sur les sociétés (IS), sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), de la taxe proportionnelle sur les revenus des capitaux mobiliers (TPRM), de la taxe spéciale sur les rémunérations versées à l'étranger, de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), etc. Dans la phase d'exploitation, la gamme d'exonérations est aussi éloquente et variée (article 96 loi de 2001). Exonération des taxes et droits de douane sur les matériels, matériaux, intrants et biens d'équipement nécessaires à la production, exonération des taxes et droits de douane sur l'équipement de remplacement en cas d'incident technique et sur l'équipement devant servir à une extension de l'exportation, exonération totale jusqu'à la date de la première production commerciale des taxes et droits de douane sur l'importation des intrants, des taxes et droits de douane sur l'importation des matériaux et matériels nécessaires à la construction des bâtiments, etc.

Dans l'ensemble, le Code minier du Cameroun est une véritable mine d'or pour les investisseurs. C'est pourquoi, lors des travaux de la Conférence internationale sur les mines au Cameroun (CIMEC) en mai 2013 à Yaoundé, plusieurs experts l'ont présenté comme l'un des codes les « *plus attractifs* » d'Afrique, au regard de cette gamme variée de facilités offertes aux acteurs du secteur.

UN POTENTIEL MINIER ÉLOQUENT ET VARIÉ

D'après les données disponibles au Ministère camerounais des mines, de l'industrie et du développement technologique (MINIMIDT), le Cameroun a un sous-sol très riche. Le pays dispose d'importantes réserves de minerais. Soit trois grands gisements de bauxite : Minim-Martap dont la réserve est estimée à plus d'un milliard de tonnes, avec des teneurs de 43% en alumine ; Ngaoundal qui a des réserves de 120 millions de tonnes avec la même teneur que le précédent gisement ; Fongo-Tongo avec 50 millions de tonnes et 47% de teneur en alumine. Le Cameroun a la deuxième réserve mondiale de rutile après la Sierra Leone, avec des réserves évaluées à 3 millions de tonnes. Le sous-sol camerounais contient près d'un milliard de tonnes de fer dans les bassins de Mbalam et Kribi. D'autres localités du Cameroun disposent d'importants gisements de minerais : le cobalt et le nickel à Lomié (250 millions de tonnes) ; le calcaire à Figuil (600 000 tonnes) ; le marbre à Bidzar et Biou Nord ; l'or dans l'Est, l'Adamaoua, le Nord et le Sud. Les réserves d'or de Betaré Oya sont estimées à 3 tonnes. A noter aussi 250 000 tonnes de cassitérite, d'importantes réserves de pouzzolane, de sable siliceux, de sel, d'argiles de syénite à néphéline, de granite rose, de molybdène, de manganèse… La liste des minerais existant dans le sous-sol camerounais est bien longue.

Selon le décret d'application du Code minier, il existe deux taxes. La taxe à l'extraction des substances de carrière et la taxe *ad valorem*, une taxe proportionnelle à la valeur des produits extraits. Pour ce qui est de la taxe *ad valorem*, le décret d'application du Code minier stipule qu'elle est calculée sur la base de la valeur taxable des produits sur le carreau de la mine, prêts à l'expédition, à partir des renseignements, contrats et pièces justificatives que chaque redevable se doit de fournir à l'administration compétente pour les besoins de sa détermination. Elle est payée mensuellement par les titulaires d'autorisations ou de permis d'exploitation minière. Selon l'article 144 de ce décret, cette taxe est fixée ainsi qu'il suit : pierres précieuses (diamant, émeraude, rubis, saphir), 8% ; métaux précieux (or, platine etc.), 3% ; métaux de base et autres substances minérales (fer, nickel, bauxite, etc.), 2,5% ; gîtes géothermiques, eaux de source, eaux minérales et thermominérales, 2%. Cependant, l'actuel ministre camerounais en charge des Mines, Emmanuel Bonde, de concert avec les exploitants miniers, a décidé de modifier la taxe que ces derniers doivent verser à l'Etat. Il a proposé à ceux qui s'engagent dans l'exploitation semi-industrielle des mines une nouvelle clé de répartition des ventes. « *Sur ce qu'ils vont exploiter, ils retiennent 60%. Ils paient 30% à l'Etat et les 10% qui restent sont répartis pour les bénéfices de la collectivité (municipalités, riverains et tout ce qui est la responsabilité sociale)* », a expliqué le MINIMIDT dans une interview à *Cameroon Tribune* le 29 octobre 2012.

Hervé B. Endong

22 ENTREPRISES MINIÈRES DÉCLARÉES, CONTRE 10 ACTIVES

Sur un total de vingt-deux déclarées, seulement une dizaine de sociétés minières sont annoncées actives au Cameroun, pour des productions de 12 à 13 tonnes de minerai par mois, soit un chiffre d'affaires de 300 millions FCFA (600 000 $) pour chacune, ont révélé des sources du Ministère camerounais des mines à l'occasion des travaux de la Conférence internationale sur les mines au Cameroun (CIMEC), tenue en mai 2013 à Yaoundé. On peut citer la C&K Mining, détentrice depuis 2007 du permis d'exploration et d'exploitation (depuis 2012) des réserves en diamant localisées à Mobilong et Limokoali, deux localités du département de la Boumba et Ngoko, dans la région de l'Est du Cameroun.

Le Cameroun a aussi accordé en 2007 des permis de prospection, d'exploration et d'exploitation de gisements miniers à cinq compagnies minières, baptisées dans le milieu de « juniors » : Geovic Mining Corporation (américano-canadienne), African Aura Resources Limited (britannique), Hydromine Inc (américaine), Sundance Resources Ltd (australienne) et Mega Uranium Limited (canadienne).

A noter aussi l'entreprise minière camerounaise Cameroon Mineral Exploration qui, il y a quelques mois, a concédé à son homologue britannique Afferro Mining l'exploitation des gisements miniers de Nkout, ou Victoria Oil and Gas (VOG), qui extrait et vend le gaz pour des entreprises à Douala, ou encore Sundance Ressources, qui a fini par obtenir une convention minière pour le fer de Mbalam.

D'autres sollicitent le gouvernement, c'est le cas de Cameroun Alumina, avec son projet d'exploitation d'une mine de bauxite à Minim-Martap (Est du Cameroun).

Exploitation minière artisanale : le domaine réservé des nationaux

Selon la loi, l'exercice de l'activité minière artisanale au Cameroun est réservé uniquement aux personnes de nationalité camerounaise.

Cette restriction est encadrée par les textes réglementant les activités minières au Cameroun, la loi n° 001 du 16 avril 2001 portant Code minier, notamment. « *L'exercice de l'activité minière artisanale est réservé aux personnes de nationalité camerounaise, sous réserve de l'obtention d'une carte individuelle de prospecteur et/ou de l'autorisation d'exploitation artisanale* », stipule *in fine* l'article 9 du texte précité. La carte individuelle de prospecteur est délivrée à « *toute personne majeure de nationale camerounaise* », mais à charge pour son détenteur de prospecter à l'intérieur du département où il a élu domicile.

La question d'autorisation d'exploitation artisanale est tranchée également dans le Code minier, dans le titre réglant les dispositions spécifiques applicables aux opérations minières notamment. « *Lorsque le titulaire d'une carte individuelle de prospecteur a délimité un périmètre d'exploitation artisanale, il doit faire procéder à la constatation coutumière ou administrative de la délimitation dudit périmètre et, dans un délai de 30 jours suivant cette délimitation, demander l'octroi d'une autorisation d'exploitation artisanale selon les modalités prévues par voie réglementaire* », dispose l'alinéa 2 de l'article 25.

RÔLE DU CAPAM

L'autorisation d'exploitation artisanale, apprend-on, est accordée par l'autorité territorialement compétente dans les quinze jours suivant le dépôt de la demande, et l'octroi de celle-ci est subordonné au versement de tous « *les droits ou autres impôts applicables au périmètre* ». Contrairement à l'exploitation industrielle, la superficie de chaque terrain pour lequel l'octroi d'une autorisation d'exploitation artisanale est demandé ne peut excéder 100 mètres sur 100. D'après le texte (article 27), l'autorisation d'exploitation artisanale ouvre le droit à des travaux d'exploitation sur une profondeur maximum de 30 mètres. Sa validité initiale est de deux ans et est renouvelable tous les deux ans. Le Code minier camerounais donne la possibilité au titulaire d'une autorisation artisanale de demander à tout moment le permis de recherche ou d'exploitation.

« L'exercice de l'activité minière artisanale est réservé aux personnes de nationalité camerounaise, sous réserve de l'obtention d'une carte individuelle de prospecteur et/ou de l'autorisation d'exploitation artisanale. »

Le Code minier de 2001 est complété par l'arrêté n° 064/PM du 25/7/2003 portant création, organisation et fonctionnement du Cadre d'appui et de promotion de l'artisanat minier (Capam), un programme du gouvernement camerounais financé sur fonds PPTE. Le Capam joue le rôle de coordination, d'organisation, de facilitation, d'appui, de promotion et de développement de l'artisanat minier. Il a une quinzaine de missions. Dans le cadre du développement du secteur minier, le Code minier prévoit des autorisations d'exploitation artisanale qui sont exclusives, au même titre que les autres titres miniers. Ceci dans le but de stimuler l'esprit d'entrepreneuriat de l'artisan et d'accroître ses revenus.

1892 AUTORISATIONS D'EXPLOITATION ARTISANALE D'OR

Pour l'instant, l'or est le minerai le plus touché par l'exploitation artisanale. Selon le gouvernement camerounais, 1892 autorisations d'exploitation artisanale de l'or ont déjà été délivrées au Cameroun, notamment dans la région de l'Est, « *où l'essentiel des prospects d'or est localisé* ». Tandis que 48 bureaux d'achat et de commercialisation de ce métal précieux sont reconnus. Selon le Capam, au moins 140 cibles aurifères sont identifiées au Cameroun, la majorité faisant l'objet d'une exploitation artisanale.

« L'or produit de manière artisanale ne suit pas toujours les circuits formels. Sur 100 kg produits, 90 kg vont dans les poches des trafiquants. »

Cette production artisanale d'or présenterait un potentiel estimé à 500 kg l'an, si l'on s'en tient aux chiffres de la Direction des mines et de la géologie du Ministère camerounais des mines (MINIMIDT). « *L'or produit de manière artisanale ne suit pas toujours les circuits formels. Sur 100 kg produits, 90 kg vont dans les poches des trafiquants* », soutient Paul Ntep Gweth, ancien coordonnateur du Capam.

D'où l'Opération Gold que le Cameroun a lancée en 2011 en collaboration avec les forces de l'ordre pour canaliser cette production et renforcer les réserves d'or du Cameroun à la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC). « *L'estimation de la production nationale mensuelle étant de 170 kg, avec cette opération Gold, le Capam envisage de sécuriser 100 kg de cette production* », ajoute Paul Ntep Gweth. Cette opération, d'après l'actuel MINIMIDT, produit déjà des fruits escomptés. Dans une interview à *Cameroon Tribune* du 11 juillet 2013, Emmanuel Bondé informe qu'au cours du premier semestre 2013, le Capam a canalisé 32 843 grammes d'or, pour une valeur « carreau mine » de 549 198 451 FCFA qui représente la somme versée aux artisans miniers. Le diamant est aussi concerné, bien que son exploitation soit encore insignifiante.

Selon les estimations du Capam, le Cameroun va produire de manière artisanale pendant la période 2010-2015 16 653,3 kg d'or. La production artisanale en 2012, renseigne cette structure, est estimée à 224,8 kg.

Hervé B. Endong

PETROLE

Exploitation pétrolière : les bonnes affaires du contrat de partage de production

Sous le régime de la concession ou du partage de production, chaque acteur peut tirer profit des gisements de pétrole commercialement exploitables, selon le Code pétrolier camerounais.

Au Cameroun, le secteur pétrolier est régi depuis 1999 par une loi portant Code pétrolier. Le texte donne un sens précis au terme « exploitation ». Il s'agit des « *opérations destinées à extraire les hydrocarbures (pétrole et gaz) à des fins commerciales, notamment les opérations de développement et de production* ». C'est l'heureux aboutissement de la phase de recherche ou d'exploration. Ce fut le cas de la découverte des hydrocarbures, en juin 2012, par la société Glencore Exploration Cameroon Ltd, à la suite du forage en *offshore* du puits d'exploration Oak-1X dans le bloc de Bolongo, situé dans le bassin du Rio Del Rey, qui fournit les 9/10 de la production nationale. « *Ce puits a rencontré des hydrocarbures sur une hauteur totale de 13,7 mètres dans le réservoir principal, dont 6,2 mètres de hauteur nette d'huile. L'échantillonnage a révélé un très bon débit, ainsi qu'une bonne qualité d'huile et de réservoir* », précisait le communiqué conjointement signé par l'administrateur directeur général de la Société nationale des hydrocarbures (SNH), Adolphe Moudiki, et le directeur général de Glencore Exploration Cameroon Ltd, Alain Johnson. En 2013, l'entreprise s'est engagée dans les travaux de forage de trois autres puits dans le bloc Bolongo.

Dans certains cas, la phase exploratoire n'existe pas, car l'exploitation concerne des gisements déjà découverts et délimités. Mais ce schéma n'est pas moins soumis à un contrat. En réalité, le Code pétrolier vise une meilleure visibilité sur l'exploitation pétrolière débutée au Cameroun depuis 1977. Le texte réaffirme la souveraineté de l'Etat sur les ressources qui se trouvent sur son territoire. Il est et demeure le propriétaire exclusif des gisements ou accumulations naturelles d'hydrocarbures que recèle le sous-sol, découverts ou non. L'Etat se donne le droit d'entreprendre lui-même l'exploitation pétrolière, soit directement, soit par l'intermédiaire d'établissements ou organismes publics dûment mandatés à cet effet. Mais face à l'ampleur des investissements requis, le gouvernement privilégie les partenariats avec des sociétés commerciales, sur la base de contrats pétroliers. Aucune personne physique ou morale, y compris les propriétaires du sol, ne peut entreprendre une quelconque opération pétrolière si celle-ci n'est pas préalablement autorisée par l'Etat.

Toute société pétrolière qui désire mener des activités au Cameroun, qu'elle soit de droit camerounais ou de droit étranger, doit justifier des capacités techniques et financières pour remplir son cahier des charges,

en mettant un accent sur la protection de l'environnement. Les entreprises étrangères doivent avoir un établissement stable en République du Cameroun inscrit au Registre du commerce et du crédit mobilier pendant la durée du contrat pétrolier. Dans la conduite des contrats, le mandataire de l'Etat est la Société nationale des hydrocarbures (SNH). Elle est soumise aux mêmes droits et obligations que les autres sociétés pétrolières. A travers la SNH, le gouvernement du Cameroun peut prendre ou faire prendre une participation sous quelque forme juridique que ce soit, dans tout ou partie de l'exploitation pétrolière, dans le respect des conditions et modalités prévues par le contrat.

EXPLOITATION ET BÉNÉFICES

Généralement, l'exploitation n'est qu'un volet du contrat pétrolier. Dans les contrats de concession, la concession d'exploitation intervient en cas de découverte de gisement pétrolier commercialement exploitable. Le titulaire du contrat de concession, qui a financé les travaux de recherche, dispose du produit extrait pendant la période de validité de son contrat. L'Etat peut tirer quatre sources de revenus sous le régime de la concession : une redevance sur la production de

pétrole, un impôt sur les bénéfices des compagnies pétrolières, une taxe superficiaire (proportionnelle à l'aire couverte par les permis d'exploration), et les dividendes payés par la compagnie.

Concernant la découverte des hydrocarbures dans le puits de Oak-1X, le comité EITI (*Extractive Industries Transparency Initiative*) au Cameroun a assuré qu'en cas de découverte exploitable, Glencore bénéficierait d'un contrat d'exclusivité pour l'exploitation du pétrole pendant vingt ans, et de vingt-cinq ans pour le gaz. Le *trader* suisse dispose d'ailleurs des autorisations exclusives de recherche sur le champ de Bolongo et Matanda.

Dans le contrat de partage de production, l'Etat contracte tout juste les services d'une entreprise en vue d'effectuer, pour son compte, des activités de recherche, et d'exploitation si jamais est découvert un gisement d'hydrocarbures commercialement exploitable. La production est alors partagée entre l'Etat et le titulaire, qui reçoit alors une part au titre du remboursement de ses coûts et de sa rémunération en nature. Une fois déduite cette portion, le solde de la production totale, couramment appelé « *profit oil* », ou « production pour la rémunération », est partagé entre l'Etat et le titulaire, selon les modalités fixées à l'avance. Le contrat de partage de production est le plus sollicité. Il prévoit même la possibilité que l'entreprise reçoive une rémunération en espèces et non du pétrole brut. Au préalable, il revient aux entreprises du secteur des hydrocarbures de déclarer leur production à l'Etat, qui attend alors de recevoir sa quote-part. En 2010, elles lui ont versé environ 725 milliards FCFA, selon le *Rapport de conciliation des flux et des volumes relatifs à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures et des mines solides*, rapport paru en mars 2013, établi par le comité de suivi de la mise en œuvre de l'EITI.

Assongmo Necdem

DES POIDS LOURDS DANS LA PRODUCTION

Les entreprises qui exploitent le pétrole camerounais opèrent en majorité dans les bassins du Rio Del Rey et de Douala/Kribi-Campo qui, à eux deux, regroupent les principaux gisements. Les sociétés pétrolières travaillent essentiellement en association, avec chaque fois un opérateur, c'est-à-dire celui à qui l'Etat a confié la charge de la conduite de l'exécution des travaux, conformément à la réglementation en vigueur. On peut citer au moins quatre associations : Total (opérateur), Pecten et SNH ; Pecten (opérateur) et SNH ; Perenco (opérateur), ExxonMobil et SNH ; et enfin Perenco (opérateur) et SNH. En 2010, la Française Total cédait sa participation dans sa filiale amont Total E&P Cameroun à Perenco, une autre française. Total E&P Cameroun est une société camerounaise dans laquelle Total détenait 75,8% d'intérêt, aux cotés de la SNH (20%) et de la société Paris Orléans, du groupe Rothshild (4,2%). Avec une performance de 40 000 barils par jour, Total E&P Cameroun, devenue Perenco Rio Del Rey, détenait environ 70% de la production pétrolière du Cameroun. Perenco est désormais le premier producteur national, avec une capacité de 47 000 barils/jour et des réserves estimées à 173 millions de barils. Son aire d'opération s'étend au moins sur 6000 km².

Face à la baisse de la production nationale, qui n'a plus jamais atteint le niveau record de 186 000 barils/jour enregistré en 1985, le nouveau Code pétrolier adopté en 1999 et récemment révisé a suscité un regain d'investissements dans l'exploitation. Avec le forage de quinze puits d'appréciation/développement et la mise en production de onze nouveaux puits (six par Total E&P, trois par Pecten et deux par Perenco), la production a augmenté de 5% en 2006, marquant ainsi une inversion de la tendance baissière observée depuis une dizaine d'années.

Mais le retour sur investissement tarde encore. Le 20 mai 2013, l'Américaine Kosmos Energy annonçait qu'elle n'avait pas réussi à trouver du pétrole commercialement exploitable dans le premier puits d'exploration foré sur le bloc Ndian River, dans le bassin du Rio del Rey. Kosmos Energy, qui détient une participation de 100% dans le bloc Ndian River, a également indiqué que le puits Sipo-1 sera rebouché et abandonné.

Cameroun, un sous-sol pétrolifère

Les données de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) font une distinction entre les bassins producteurs, qui se trouvent sur les côtes camerounaises, et les bassins non producteurs, localisés pour l'essentiel à l'intérieur du pays.

Producteurs ou non producteurs, ce sont tous des bassins sédimentaires qui appartiennent à trois systèmes pétroliers actifs de l'Afrique : le delta du Niger, les bassins salifères ouest-africains et les rifts de l'Afrique australe et centrale. Depuis 2006, en même temps que l'activité de production pétrolière s'est intensifiée, les travaux d'exploration se sont multipliés sur les bassins producteurs, à savoir le Rio del Rey d'une part, où sont concentrés 9/10 de la production nationale, et le bassin de Douala/Kribi-Campo d'autre part.

> **Le Cameroun a amélioré sa production annuelle de 3,43% par rapport à 2011, soit 22,35 millions de barils de pétrole brut.**

BLOC BAKASSI OUEST

En 2012, le Cameroun a lancé l'exploration du pétrole à Bakassi, ce territoire gagné devant la Cour internationale de justice de La Haye au terme du conflit frontalier avec le Nigeria. Le 14 juin, la SNH a en effet signé un contrat de partage de production dans le bloc Bakassi Ouest avec la société Dana Petroleum Cameroon, filiale à 100% de Dana Petroleum, groupe écossais capitalisé à 3 milliards de dollars, opérant au Royaume-Uni, en Norvège, en Hollande, en Egypte, au Maroc, en Mauritanie ou encore en Guinée. Le projet initial, chiffré à 37 milliards de francs CFA, s'étalera sur huit ans.

Tout comme l'exploitation des gisements, la recherche pétrolière se déroule dans le cadre des associations d'investisseurs, avec l'un d'eux désigné comme opérateur, sur financement conjoint. En cette année 2013, l'optimisme est de mise chez l'administrateur directeur général de la SNH, Adolphe Moudiki. En avril dernier, il se réjouissait du fait que le projet Lobgaga fasse du Cameroun un pays producteur de gaz. En plus, le champ pétrolier de Dissoni a été mis en production. Deux des sept puits forés en 2012 ont révélé du pétrole. En attendant leur évaluation, le Cameroun a amélioré sa production annuelle de 3,43% par rapport à 2011, soit 22,35 millions de barils de pétrole brut.

SIMILARITÉS AU NIGER ET AU TCHAD

Les bassins non encore producteurs sont ceux du Logone Birni, Mamfé et Garoua. Pourtant, le bassin du Logone Birni, dans la région de l'Extrême Nord du Cameroun, montre une similarité avec les structures ayant fait l'objet de grandes découvertes dans les pays voisins, notamment au Niger et au Tchad. Le 21 juillet 2011, la SNH et la Yang Chan Logone Development Company Ltd annonçaient conjointement le succès du forage du puits d'exploration Zina-1X sur le bloc de Zina-Makary, dans le bassin sédimentaire du Logone Birni. Ce forage d'exploration est le tout premier dans la partie septentrionale du pays. De beaux auspices en vue.

A.N.

ELECTRICITE

Electricité : opportunités d'investissements après la fin annoncée du monopole d'AES-Sonel

Une loi adoptée en décembre 2011 réaffirme l'ouverture du marché en matière de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique. Les pouvoirs publics annoncent la création imminente d'une entreprise de transport de l'électricité, et ont attribué les compétences d'exportation de cette énergie à Hydro Mékin, une autre société publique créée en 2010.

La réaffirmation par les pouvoirs publics camerounais de l'ouverture du marché de la production, du transport et de la distribution de l'électricité au Cameroun, au terme d'une loi votée par l'Assemblée nationale en décembre 2011, a-t-elle induit la décision du groupe américain AES de quitter le marché camerounais ? A défaut de pouvoir répondre avec certitude à cette question, l'on peut tout de même constater que depuis quelques mois, des informations de plus en plus précises font état du rachat par le Fonds d'investissements britannique Actis des 52% des parts de l'Américaine AES dans le capital d'AES Sonel, sa filiale camerounaise, jusqu'ici unique concessionnaire de la production, du transport et de la distribution de l'électricité au Cameroun depuis 2001.

CRÉATION IMMINENTE

En tout cas, en plus d'organiser et de libéraliser les activités de production, de transport de l'électricité, de distribution, d'importation et d'exportation de l'énergie électrique ainsi que le matériel utilisé dans le cadre de la construction des réseaux électriques, la promotion des énergies renouvelables (éolienne, photovoltaïque, de courants marins, de biomasse, etc.) et la régulation du secteur à travers l'Agence de régulation du secteur de l'électricité (ARSEL), la loi de 2011 « *institue une société à capital public, gestionnaire du réseau de transport de l'électricité dont les missions, l'organisation et les modalités de fonctionnement sont fixées par décret du président de la République* ». Au cours d'une sortie médiatique il y a quelques jours, le ministre camerounais de l'Energie et de l'Eau, Basile Atangana Kouna, a annoncé « *la création imminente* » de cette société publique.

Il s'agit là d'une proclamation à peine voilée de la fin du monopole d'AES Sonel en matière de transport de l'énergie électrique au Cameroun, transport au cours duquel 6% de l'énergie sont généralement perdus du fait de la vétusté des équipements de transport, selon une récente étude de la délégation de l'Union européenne au Cameroun. Par ailleurs, pendant que la loi de 2011 se peaufinait dans les couloirs du gouvernement, le chef de l'Etat camerounais avait annoncé la couleur de la concurrence à venir dans le secteur de l'électricité en créant la société Hydro Mékin, dont les termes du décret présidentiel organisant son fonctionnement stipulent qu'elle va « *assurer la production, et éventuellement le transport, la distribution, la vente, l'exportation et l'importation de l'énergie électrique* ».

PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En fait d'exportation de l'électricité, le premier client d'Hydro Mékin pourrait bien être le Nigeria, marché de 180 millions de consommateurs dont les autorités ont déjà effectué plusieurs démarches en direction de leurs homologues camerounais, afin de pouvoir profiter des bienfaits du 2ème potentiel énergétique en Afrique

subsaharienne que revendique le Cameroun. Selon des sources autorisées dans les services du Premier ministre camerounais, le Tchad et la République centrafricaine lorgneraient également vers le Cameroun en cas de mise sur le marché de l'énergie produite sur son territoire.
A en croire Célestin Ndonga, alors DG d'Electricity Developement Corporation (EDC), entreprise publique qui construit le barrage réservoir de Lom Pangar, le développement du potentiel énergétique du pays aux fins d'exportation de l'electricité par le Cameroun pourrait rapporter au Trésor public autant de revenus que le pétrole. Avec Hydro Mékin et le concours des premiers investisseurs privés nationaux ou étrangers auxquels la loi de 2011 sur le secteur de l'électricité ouvre le marché de l'exportation, le Cameroun pourrait bientôt transformer ses ressources énergétiques

En fait d'exportation de l'électricité, le premier client d'Hydro Mékin pourrait bien être le Nigeria, marché de 180 millions de consommateurs dont les autorités ont déjà effectué plusieurs démarches en direction de leurs homologues camerounais.

en sources de revenus substantiels.
En gros, avec la loi régissant le secteur de l'électricité, ce sont de nombreuses opportunités qui s'offrent aux opérateurs désireux d'investir dans le secteur de l'électricité et des énergies renouvelables (avec des incitations fiscalo-douanières à la clé), dont la promotion est magnifiée dans la loi du 14 décembre 2011. « *Les énergies renouvelables contribuent à la sécurisation des approvisionnements et à la protection de l'environnement (...). Tout opérateur de service public d'électricité a l'obligation de raccorder au réseau tout producteur d'électricité issue des énergies renouvelables qui en fait la demande. Les frais de raccordement sont à la charge du demandeur* », peut-on lire à l'article 66.

DISPOSITIONS SPÉCIALES POUR ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Les entreprises industrielles, grandes consommatrices de l'énergie électrique, ont même la possibilité de produire et de transporter leur propre électricité, et de vendre le surplus de production non cosommée à des utilisateurs, en accord avec le régulateur. « *Toute société ayant une activité de production industrielle peut développer et exploiter des activités de production et de transport d'électricité entre les sites de production et ses sites industriels et/ou entre les sites de production et les postes d'interconnexion aux réseaux de transport en vue de satisfaire ses besoins industriels* », stipule la loi en son article 47.
Les facilités d'octroi des sites devant abriter ces activités sont précisées dans l'article 51 de la même loi : « *Lorsque les concessions de production et de transport d'électricité à des fins industrielles emportent, à l'intérieur du périmètre concédé, occupation de ·terrains appartenant au domaine public, les concessions valent autorisation d'occupation de ces terrains pour leur durée et leur renouvellement éventuel. Le titulaire de ces concessions a un droit de propriété sur les ouvrages, constructions et installations qu'il réalise, sauf stipulation contraire de l'acte de concession, dans les conditions et limites définies par les clauses du contrat de concession.* »
C'est certainement fort de ces dispositions incitatives que la société Justin Sugar Mills, qui conduit actuellement un projet de construction d'une usine de production de sucre dans la région de l'Est au Cameroun, envisage de produire également sa propre énergie électrique. Ceci, apprend-on, pour non seulement réduire ses coûts de consommation d'énergie, mais aussi pour avoir la maîtrise de son activité, les nombreuses coupures d'électricité que connaissent les entreprises au Cameroun à cause du déficit énergétique étant désormais considérées comme le principal frein au développement desdites entreprises, ainsi que le révèle une étude de la représentation camerounaise du BIT. Cette possibilité de pouvoir s'affranchir de l'externalisation de la production de l'énergie explique aussi l'implication de la société Alucam dans le projet de construction du barrage de Natchigal. En rappel, le géant de l'aluminium au Cameroun, filiale du Canadien Rio Tinto Alcan, consomme à lui tout seul près de 40% de l'énergie produite par AES Sonel, et envisage de tripler sa production pour la porter à 300 000 tonnes d'aluminium par an. Une ambition qui nécessite davantage d'électricité.

Brice R. Mbodiam

TIC

Téléphonie mobile : les lignes sont toujours ouvertes

Treize ans après la libéralisation du secteur, seulement deux opérateurs se partagent un marché de 20 millions d'habitants, et sont soupçonnés d'entente sur les prix. En 2012, le gouvernement a attribué une 3ème licence et ne compte pas en rester là.

En revendiquant eux-mêmes un parc d'abonnés estimé à seulement 10 millions de clients, soit la moitié de la population camerounaise, Orange Cameroun et MTN Cameroun, qui se partagent le marché de la téléphonie mobile depuis l'ouverture du secteur en l'an 2000, dévoilent indirectement que les opportunités à saisir dans le secteur de la téléphonie mobile au Cameroun sont encore immenses. En témoignent la dizaine d'opérateurs de téléphonie mobile, parmi les plus capés au monde, qui ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2011 par le gouvernement camerounais en vue de la délivrance d'une licence d'exploitation à un 3ème opérateur. Ce sésame a finalement été attribué au Vietnamien Viettel (qui ambitionne d'investir 200 milliards de francs CFA, de créer 6300 emplois directs et de réduire de 15 à 25% le coût des communications), dont la désignation n'a pas manqué de faire des gorges chaudes parmi les recalés, preuve que la destination Cameroun pour les investisseurs du secteur de la téléphonie mobile a encore la cote. Et le gouvernement camerounais compte bien saisir cette opportunité qui « *constitue, depuis la libéralisation amorcée en 2000, un moteur de croissance, doublé d'un pourvoyeur d'emplois et de recettes fiscales* », selon le ministre des Postes et des Télécommunications, Jean-Pierre Biyiti bi Essam.

SUR LE QUI-VIVE

Auteur d'un exposé sur l'ouverture du marché de la téléphonie mobile au Cameroun présenté le 26 mai 2011 au cours d'un conseil de cabinet, le ministre Biyiti bi Essam avait également révélé que « *s'agissant spécifiquement de l'étude sur la taille critique du marché de la téléphonie mobile, elle préconise l'octroi d'au moins deux nouvelles licences (une seule a déjà été attribuée à Viettel) et le passage du GSM à la téléphonie de 3ème*

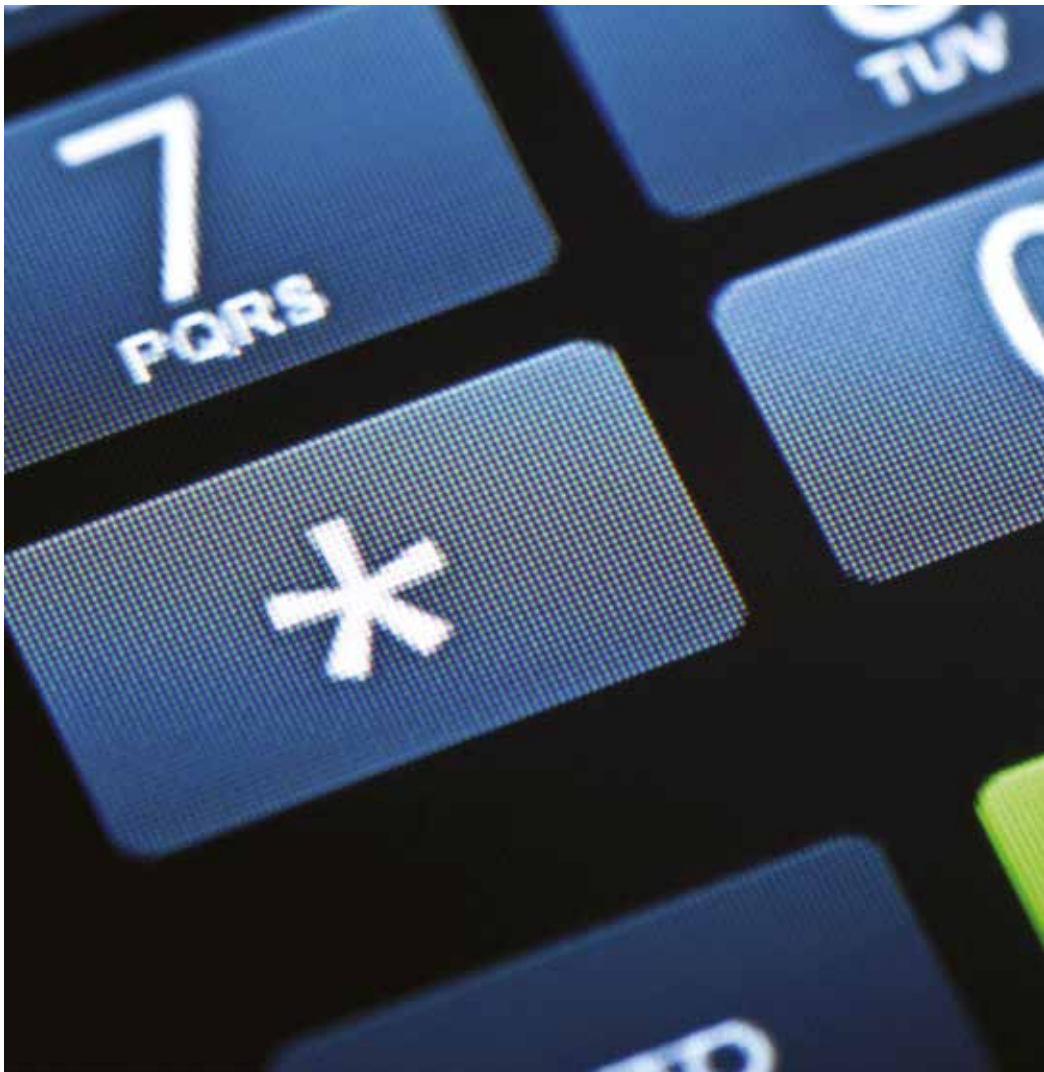

génération comportant le service Internet mobile, compte tenu des projections d'utilisateurs et de la disponibilité des fréquences ». Les potentiels opérateurs devraient donc rester sur le qui-vive. Mais avant que le gouvernement camerounais lance un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour l'attribution d'une 4ème licence, les futurs investisseurs doivent savoir que le secteur est régi par la Loi sur les télécommunications électroniques adoptée le 21 décembre 2010. Celle-ci stipule en son article 20 alinéa 2 que « *la délivrance et le renouvellement d'une convention de concession ou d'une licence sont soumis au paiement d'une contrepartie financière appelée respectivement "droit d'entrée" et "droit de renouvellement", dont les montants et les modalités de paiement sont fixés par décret du président de la République, sur proposition conjointe du ministre chargé des Télécommunications et du ministre chargé des Finances* ».

LES REDEVANCES À PAYER

La même loi « *institue un Fonds spécial des télécommunications* » pour assurer le service public des télécommunications dans les zones rurales, qui sont généralement de peu d'intérêt pour les opérateurs, du fait de leur rentabilité discutable. Selon l'article 34 de la loi régissant les télécommunications électroniques au Cameroun, « *les ressources du Fonds spécial des télécommunications proviennent notamment : des contributions annuelles des opérateurs et exploitants de services de communications électroniques, à hauteur de 3% de leur chiffre d'affaires hors taxes ; des subventions de l'Etat ; de dons et legs…* »

Il existe également une Agence de régulation des télécommunications (ART), véritable gendarme du secteur, qui fonctionne grâce à une redevance annuelle payées par « *les opérateurs de réseaux et les fournisseurs de services* » de télécommunications, à hauteur de « *1,5% de leur chiffre d'affaires hors taxe* ». L'ART veille notamment au respect strict de la réglementation en matière de télécommunications au Cameroun, qui impose aux opérateurs « *l'ouverture du capital aux nationaux et l'intégration des nationaux, de droit public ou privé, dans les organes dirigeants des entreprises à capitaux majoritairement étrangers* ».

Viettel ambitionne d'investir 200 milliards de francs CFA, de créer 6300 emplois directs et de réduire de 15 à 25% le coût des communications.

En matière d'infrastructures, la réglementation en vigueur autorise « *le partage des infrastructures* » entre opérateurs, à condition qu'il existe une convention et un cahier des charges entre les deux parties. Par ailleurs, bien que « *la construction et l'exploitation sur toute l'étendue du territoire national des points d'atterrissement des câbles sous-marins, la construction et l'exploitation de téléports vers un ou plusieurs réseaux à satellites* » soient du domaine « *exclusif de l'Etat* », la loi de 2010 renseigne qu'elles peuvent cependant « *faire l'objet de concessions à une ou plusieurs personnes morales de droit public ou privé* ». MTN Cameroun s'est d'ailleurs engouffré dans cette brèche pour obtenir la construction du point d'atterissement d'un câble sous-marin à Limbé, dans la région du Sud-Ouest, et selon nos informations, Orange Cameroun s'apprête à construire le sien dans la cité balnéaire de Kribi, dans la région du Sud.

Brice R. Mbodiam

CLIMAT DES AFFAIRES

L'AVIS D'ANDRÉ FOTSO

Président de l'association patronale Gicam, président du Holding Taf Investment Group qui regroupe trois entreprises : 3T, Fme Gaz et Cometal

« *Le climat des affaires demeure préoccupant au Cameroun* »

« Les chefs d'entreprises restent préoccupés par l'environnement global des affaires au Cameroun. La principale source du problème réside dans les retards notés en matière de mise en route des réformes. Notamment celles adoptées dans le cadre du Cameroon Business Forum (CBF).

Sur les 40 réformes retenues pour 2012, l'évaluation finale a montré que seulement six avaient été entièrement exécutées, et que 22 autres étaient en cours d'exécution. Et pour 2013, à l'issue de la première réunion du comité d'évaluation des activités du CBF, il ressort que seulement quatre réformes sur les 46 adoptées ont connu une avancée significative (la création de l'Agence de promotion des PME, l'adoption et la promulgation de la loi fixant les incitations à l'investissement privé, l'institution des délais de traitement dans les contentieux commerciaux traités au niveau des Chambres commerciales spécialisées, ainsi que l'extension des contrats de performance à d'autres opérateurs portuaires intervenant dans les procédures pré et post-dédouanement avec le PAD).

Dans l'ensemble, quatorze sujets préoccupent encore les chefs d'entreprises au Cameroun parmi lesquels :

- *la publication des textes d'application du Code d'incitations à l'investissement ;*
- *la création de zones économiques, de zones industrielles et de bassins agricoles ;*
- *le respect des délais de réalisation des projets d'infrastructures en cours ;*
- *l'implication à 40% au moins des entreprises nationales dans la réalisation de ces grands chantiers ;*
- *le respect des délais de mise en œuvre des recommandations du CBF ;*
- *la lutte contre la concurrence déloyale pour la protection de notre jeune industrie ;*
- *la réduction des coûts de communication.*

La conduite des réformes est un exercice ardu. La chaîne de décisions administratives est particulièrement longue, la coordination des actions présente de nombreuses insuffisances et les capacités opérationnelles dont les acteurs ont besoin font souvent défaut. L'orientation prioritaire que nous nous sommes donnée est désormais la pédagogie de la culture du résultat. »

GAZ

Secteur gazier : les importations mettent les pleins gaz

L'arrivée de nouveaux marketeurs dynamise le marché de la distribution. Mais de nombreuses opportunités restent encore à saisir, notamment dans les domaines de la production locale, de la transformation et du stockage, toutes choses encadrées par une réglementation incitative révisée en avril 2012.

Entre 2011 et 2012, la quantité de gaz domestique consommée au Cameroun est passée de 65 789 à 72 019 tonnes métriques (TM), soit une augmentation de 6230 TM en valeur absolue et 9% en valeur relative. Ces statistiques de la Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures (CSPH) recoupent celles du Ministère camerounais de l'énergie et de l'eau, qui renseigne que la consommation du gaz domestique dans le pays a progressé en moyenne de 10% chaque année au cours des dix dernières années. Cette ruée des ménages vers le gaz domestique s'explique par le maillage progressif du territoire camerounais entrepris par les marketeurs, qui n'ont de cesse d'étendre le réseau de distribution à travers la construction de nouvelles stations-service et des partenariats avec des distributeurs agréés (MRS, Tradex et Oilibya sont actuellement en plein recrutement de ces partenaires). Comme pour témoigner des opportunités d'affaires qu'offre encore le marché de la distribution du gaz domestique au Cameroun, le secteur vient de s'enrichir d'un nouvel opérateur, à savoir Tradex, une entreprise publique, filiale de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), bras séculier de l'Etat dans l'exploitation pétrolière.

Tradex Gaz, qui a débarqué sur le marché avec un parc de 30 000 bouteilles (Oilibya en réceptionnait autant pratiquement au même moment) équipées d'un compteur de contrôle de la consommation, entend ainsi apporter sa contribution à la réalisation de l'ambition du gouvernement camerounais, qui souhaite porter le taux d'accès à la consommation du gaz domestique à 31% d'ici 2020, contre 16,8% actuellement. Mais cette ambition passe inéluctablement par l'amélioration de la production nationale, assurée jusqu'ici par la Société Nationale de Raffinage (Sonara), et qui est passée de 25 697 TM entre 1998 et 1999 à 9549 TM en 2012, soit une baisse de plus de 150%. Dans le même temps, renseigne la CSPH, les importations de gaz sont passées de 3700 à 62 470 TM sur la même période, portant à 87% la part des importations dans la quantité totale de gaz domestique consommé au Cameroun en 2012.

DISPOSITIONS FISCALO-DOUANIÈRES ATTRACTIVES

Afin de résorber cette dépendance aux importations, le gouvernement camerounais, à travers la SNH, peaufine actuellement un projet d'exploitation du gaz naturel et sa liquéfaction dans une usine dont la construction est annoncée dans la ville de Kribi, dans le sud du pays. Ce gigantesque projet, qui sera réalisé par GDF Suez et des partenaires américains, devrait permettre au Cameroun de devenir exportateur de gaz, et d'assurer l'approvisionnement du marché local en gaz domestique et industriel. Le projet Etat du Cameroun-GDF Suez rentre en droite ligne des objectifs du Code gazier camerounais de 2002, révisé par l'Assemblée nationale en avril 2012, et qui proclame en son article 2 la volonté des pouvoirs publics de « *promouvoir le développement du secteur gazier aval au Cameroun* », et la nécessité de « *créer un environnement favorable à l'entrée des investisseurs privés nationaux et étrangers dans le secteur du gaz* ». Aussi, toute signature de convention gazière (durée maximale de 25 ans, avec cependant possibilité de prorogation jusqu'à 35 ans) avec le gouvernement camerounais à l'effet d'implémenter un projet gazier est-elle assortie de mesures d'incitation fiscalo-douanières, de facilités en matière foncière.

A titre d'exemple, stipule le Code gazier camerounais, pendant les cinq premières années de son fonctionnement, une entreprise gazière peut bénéficier, de la part de l'Etat, « *de garanties exigées par les prêteurs, du taux réduit à 5% du droit de douane, de l'exonération de la TVA et des droits de mutations sur l'acquisition des immeubles et ter-*

DISTRIBUTEURS DE GAZ DOMESTIQUE ET PARTS DE MARCHÉ

Société Camerounaise de Transformation Métallique (SCTM). Société anonyme spécialisée dans la fabrication de bouteilles de gaz et d'équipements métalliques au départ, elle entre dans la distribution du gaz domestique en 1990. Grâce à un réseau de distribution qui couvre l'ensemble du territoire, la SCTM est depuis plusieurs années le leader du marché de la distribution du gaz domestique au Cameroun, avec plus de 50% des parts de marché, selon le Ministère de l'énergie et de l'eau.

Camgaz. Créée à la suite de la fusion des sociétés Shell-Gaz et Transcogaz en 1973, Camgaz, selon les derniers pointages du Ministère de l'énergie, partage la 2ème place au hit-parade de la distribution du gaz domestique au Cameroun avec Total, chacun de ces opérateurs s'adjugeant 18% de parts de marché.

Total Cameroun. Leader du marché de la distribution des produits pétroliers dits « blancs », notamment le pétrole lampant, le super et le gasoil (45% des parts de marché), cette multinationale ne détient que 18% des parts de marché dans le domaine de la distribution du gaz domestique. Implantée au Cameroun depuis 1948, Total distribue le gaz depuis 1963.

Aza Afrigaz. Créée en 2005, cette entreprise camerounaise poursuit sa chevauchée sur le marché de la distribution du gaz. Après seulement 0,49% du marché fin 2005, Aza Afrigaz contrôle de nos jours 11% du marché de la distribution du gaz. Son réseau de distribution est constitué de quelques revendeurs dans les villes de Douala et Yaoundé.

Oilibya. Cette multinationale dont les activités couvrent tous les segments de l'exploitation pétrolière a racheté le réseau de distribution de Mobil Oil, implanté au Cameroun depuis 1952. Elle détient 6% des parts de marché dans la distribution du gaz et continue d'étendre son réseau sur le territoire national.

MRS. Cette multinationale nigériane a racheté le réseau des stations-service appartenant à Texaco Cameroun. Avec 6% des parts de marché dans la distribution du gaz domestique, elle est dans le quinté des opérateurs de la filière gaz au Cameroun.

Glocal Gaz. Connue au Ministère de l'énergie sous l'appellation de Kosan Krisplaint, la société Glocal Gaz contrôle également 6% du marché de la distribution du gaz au Cameroun. Cette entreprise a été créée en 2006.

Tradex Gaz. C'est le nouveau venu du marché du gaz au Cameroun. Filiale de la SNH, Tradex Gaz a innové en se lançant dans la distribution du gaz domestique, avec la mise sur le marché des toutes premières bouteilles de gaz équipées d'un dispositif de contrôle de la consommation. Avec 33 stations-service construites moins de dix ans après son arrivée sur le marché de la distribution des produits pétroliers, cette entreprise publique annonce la couleur de la concurrence sur le marché du gaz domestique.

rains ». Par ailleurs, peut-on lire à l'article 57 du Code gazier nouveau, « *en considération de la taille des investissements nécessaires aux projets (…) et des retombées économiques attendues (…), notamment pour des projets de construction d'usines de liquéfaction de gaz ou d'autres projets similaires, les sociétés gazières, pendant une période maximale ne pouvant excéder dix ans, peuvent bénéficier des exemptions au payement des taxes, impôts, droits et autres charges suivantes : impôts sur les sociétés ; TVA ; droits de douane ; toute taxe, impôt, ou redevance calculé sur le chiffre d'affaires réalisé ; impôt sur le revenu des capitaux mobiliers ; taxe foncière sur les propriétés bâties ou non ; toute taxe sur l'achat ou la vente de devises ; toute taxe indirecte à la consommation dont la taxe spéciale sur les produits pétroliers…* »

UNE CAPACITÉ DE STOCKAGE QUASI NULLE

Ce code prévoit même qu'« *en raison de l'importance du projet, l'Etat peut exceptionnellement étendre ces exonérations fiscales aux actionnaires, bailleurs de fonds, promoteurs et autres co-contractants des opérateurs gaziers par voie contractuelle* ». Autant d'avantages qui font certainement pâlir d'envie les autres opérateurs du secteur gazier, notamment les distributeurs et les transporteurs, soumis, eux, au régime de la concession, également assorti de mesures incitatives non négligeables. Ici, l'opérateur va cependant débourser 5 millions de francs CFA pour obtenir une concession, contre 7,5 millions de francs CFA pour la renouveler. Les activités d'importation et d'exportation de gaz, de transformation et de stockage, selon le Code gazier camerounais, relèvent du régime de la licence, légèrement plus souple : 2 millions de francs CFA à verser au Trésor public pour l'attribution de la licence et 2,5 millions de francs CFA pour le renouvellement.

Au Cameroun, apprend-on, l'exploitation des champs gaziers, la transformation et le stockage du gaz sont les segments de la filière recelant encore le plus d'opportunités d'affaires. A titre d'exemple, révèle une source autorisée au Ministère du commerce, à cause des investissements limités, la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) dispose d'une capacité de stockage équivalant à peine à quatre jours de consommation. En plus, les cuves de cette entreprise parapublique sont concentrées dans quelques grandes métropoles du pays (Douala, Yaoundé, Garoua, Bafoussam). Cette absence d'infrastructures de stockage a poussé la Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures (CSPH) à lancer la construction de centres emplisseurs de gaz, notamment dans les villes de Maroua et de Bertoua. En 2010, la CSPH, sorte de régulateur de l'approvisionnement du marché en produits pétroliers, avait vainement tenté de signer un contrat avec la société algérienne Sonatrach pour la mise à la disposition du Cameroun d'un navire stockeur permettant de garantir l'approvisionnement du marché camerounais en gaz domestique, afin de mettre un terme aux pénuries récurrentes de ce produit.

Brice R. Mbodiam

Le leader du mois : Lucas Abaga Nchama

« C'est le moment pour la BEAC de soutenir l'économie en zone Cemac »

A l'issue de la deuxième rencontre du Comité de politique monétaire, le gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique centrale a rencontré la presse.

Vous avez dit dans votre propos liminaire que la BEAC devait désormais soutenir les économies de ses pays membres pour renforcer la croissance de la sous-région, comment est-ce que vous comptez faire cela ?
Lucas Abaga Nchama : La BEAC, c'est la banque centrale, et il faut noter que la croissance résulte d'abord des activités du secteur privé. Mais en tant que banque centrale, nous pouvons, à travers notre politique monétaire, prendre un certain nombre de mesures pour inciter l'octroi des crédits. C'est ce que nous sommes en train de faire. Lorsque nous le faisons, nous espérons que les banques abaisseront aussi leurs taux de crédit aux opérateurs économiques. Cela devrait, nous l'espérons, relancer l'activité économique, et donc la croissance. Mais comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes composés de pays pétroliers, et les perspectives de croissance pour 2014 sont beaucoup plus intéressantes. Il y aura une accélération, parce qu'il y a des Etats membres qui, au moment de l'élaboration des cadrages macroéconomiques, présentaient des statistiques qui ne permettaient pas d'élaborer des taux de croissance importants cette année. Mais compte tenu de l'entrée en production de certains champs pétroliers dans certains pays, et combiné à cela le souhait que nous avons de voir l'accalmie se poursuivre en République Centrafricaine (qui présente une récession de 14% au lieu d'une croissance de 3% prévue), avec l'annonce des élections qui, on l'espère, interviendront en temps indiqué…

Le séminaire de Libreville a planché sur la recherche de financements alternatifs, quelles sont les pistes de réflexions que vous avez déjà menées jusqu'ici ?
LAN : Nous pensons que l'idée selon laquelle tout va bien en Afrique et qu'en Europe, chez nos partenaires, tout va mal, n'est pas vraie. La crise financière est mondiale, elle nous affecte également. A travers le monde, des banques centrales qu'on peut qualifier de modernes utilisent des méthodes qualifiées de « *peu conventionnelles* » pour soutenir leurs économies et leurs Etats. La BEAC, qui aspire à atteindre le niveau de performance de ces institutions, sans remettre en cause ses missions statutaires, et c'est la thèse que je défends, peut faire davantage pour améliorer le financement de ses économies. Pour l'heure, je ne peux pas trahir les secrets de notre réflexion. Mais ce que je peux dire, c'est que nous réfléchissons sur des mesures urgentes pour faire face à des situations jugées urgentes. Vous savez que les chefs d'Etat de la Cemac ont adopté un programme économique régional, il y a la question de financement qui est un

problème. Nous sommes disposés, pourquoi pas, à ouvrir une ligne de crédit à la BDEAC (Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale), dès lors que certains problèmes qu'on décèle là-bas seront réglés. Pourquoi pas, on pourra leur mettre à disposition 1000 milliards FCFA. Je pense que c'est le moment aujourd'hui de nous concentrer sur notre métier qu'est la protection de la monnaie et le financement de l'économie.

Quinze pays de l'Afrique de l'Ouest envisagent à l'horizon 2020 d'adopter une monnaie qui ne sera pas le CFA. Est-ce que dans la zone Cemac cette réflexion est aussi conduite ?
LAN : Vous parlez de vingt pays alors que je vais assister bientôt à une rencontre à l'Ile Maurice au cours de laquelle toute l'Afrique réfléchira à une monnaie unique. C'est toujours une bonne chose lorsque des pays décident de mettre leur destin dans une seule direction. Il n'est pas exclu que l'Afrique centrale emboîte le pas à cette réflexion.

Propos recueillis par Idriss Linge pour l'agence Ecofin

Participez à l'édification du Cameroun de demain

Chaque mois, découvrez les avancées économiques du Cameroun

Les magazines *Business in Cameroon* et *Investir au Cameroun* sont offerts gratuitement

- Ambassades et relais diplomatiques du Cameroun
- Salons VIP des aéroports de Paris, Londres et Bruxelles
- Salons des compagnies d'affaires du Bourget
- En Business Class sur Brussels Airlines
- Dans les ministères et hôtels d'affaire du Cameroun

La Fondation EMA
présente

IXÈME EMA INVEST

3 et 4 octobre 2013 à Genève, Suisse
www.emainvest.com

Avec

« Ce que la place de Genève peut apporter à l'Afrique. Et réciproquement. »

Hôte d'honneur : le Cameroun

01

- **AGRICULTURE**
  Valoriser les immenses espaces de terres arables et développer une industrie agroalimentaire

02

- **INDUSTRIES**
  Transformer les matières premières pour gagner de la valeur ajoutée

03

- **SERVICES**
  Favoriser l'innovation et la créativité

04

- **GESTION PUBLIQUE**
  Sécuriser l'environnement des affaires et promouvoir l'égalité des chances